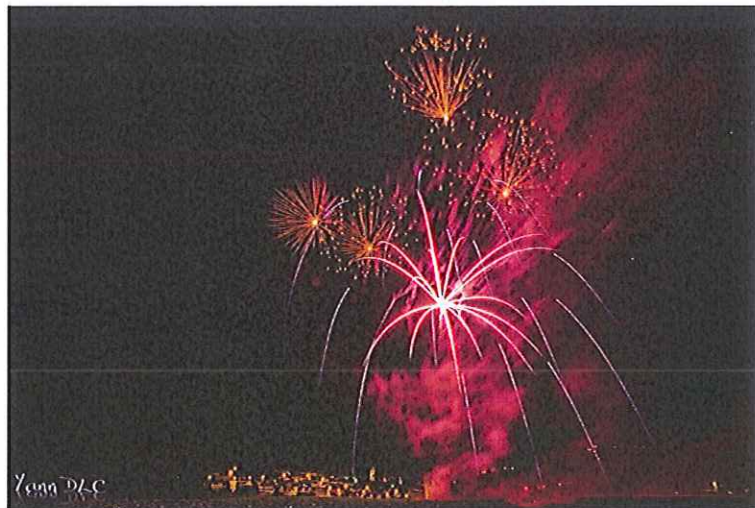
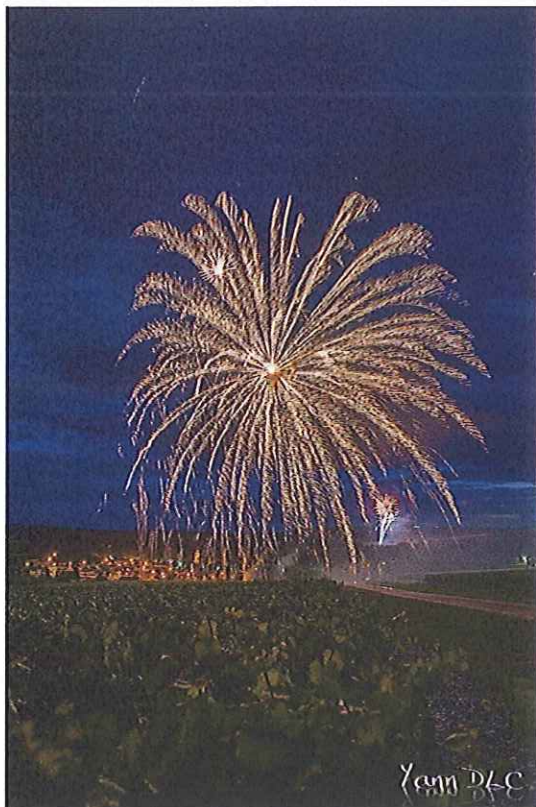


Bulletin Municipal MALIGNY



LE MOT DU MAIRE

La gestion d'une collectivité est parfois difficile, mais elle procure néanmoins beaucoup de satisfactions lorsque l'on voit le village s'embellir, les maisons se rénover, la population augmenter et des travaux se réaliser au quotidien. Que de chemin parcouru dans notre commune depuis quelques décennies. Pourtant, notre paysage administratif est en pleine évolution et de nombreuses réformes viennent obscurcir l'horizon.

La réforme de la carte de la coopération intercommunale a été adoptée et nous n'avons pas pu empêcher le mariage obligé de notre communauté de communes avec celle de Chablis. Certes, cette fusion est porteuse d'espoir mais les négociations, ou, si vous préférez, le contrat de mariage, sont difficiles à mener tant nos modes de fonctionnement sont différents. Des réunions préliminaires se sont déjà tenues avec nos collègues Chablisiens. Si nous voulons être constructifs, il faudra avant tout penser à l'intérêt de nos concitoyens et faire fi de toute autre considération personnelle ou politique. L'objectif est de créer une nouvelle collectivité, efficace, au service de la population et à un coût acceptable pour tous. Le maître mot doit rester « coopération » et non « annexion ». C'est dans cet état d'esprit que nous aborderons les négociations dès la rentrée.

Le second souci vient du Conseil Général et touche directement nos finances communales. Vous avez certainement lu dans la presse les difficultés financières de cette collectivité. En quoi sommes-nous concernés, penserez-vous ? Face aux différentes compétences obligatoires à assumer, aux divers « trous » à boucher, le Conseil Général rencontre de grosses difficultés de financement. Il a donc décidé de réduire, voire supprimer certaines aides aux communes. Les subventions acquises en 2010, voire 2011 ne sont pas encore versées, certaines ne seront versées qu'en 2013, parfois en deux ans et aucune subvention n'a été allouée pour 2012. Actuellement, ce sont les communes qui assument les avances de trésorerie et certains plans de financement sont devenus totalement obsolètes. Il faut prévoir des prêts relais sur lesquels nous payons des intérêts dans l'attente du versement des aides ! Notre excédent budgétaire nous permet de faire face à la situation et nous ne sommes concernés que sur la construction du hangar et l'achat de la maison « Brovadan » pour lequel nous n'avons pas prévu de subvention. Toutefois, la situation est préoccupante pour les années à venir et nécessitera que les élus soient très vigilants sur les programmes d'investissements et très au fait des mécanismes des financements publics. Fini le temps des subventions automatiques, fini le temps des projets financés à 80%, fini le temps des opérations au coup par coup, le temps est venu de ne compter que sur ses propres moyens.

Ce n'est pas pour autant qu'il faut baisser les bras. Bien au contraire. Le temps n'est pas à l'immobilisme mais au réalisme et à l'imagination. N'est-ce pas dans les périodes difficiles que nous reconnaissons les bons gestionnaires ? Pour notre part, soyez assurés que nous nous emploierons à nous adapter à cette nouvelle situation avec optimisme et à faire preuve d'initiatives pour que notre village continue à évoluer favorablement.

Gérard ARNOUITS

BUDGET PRIMITIF 2012

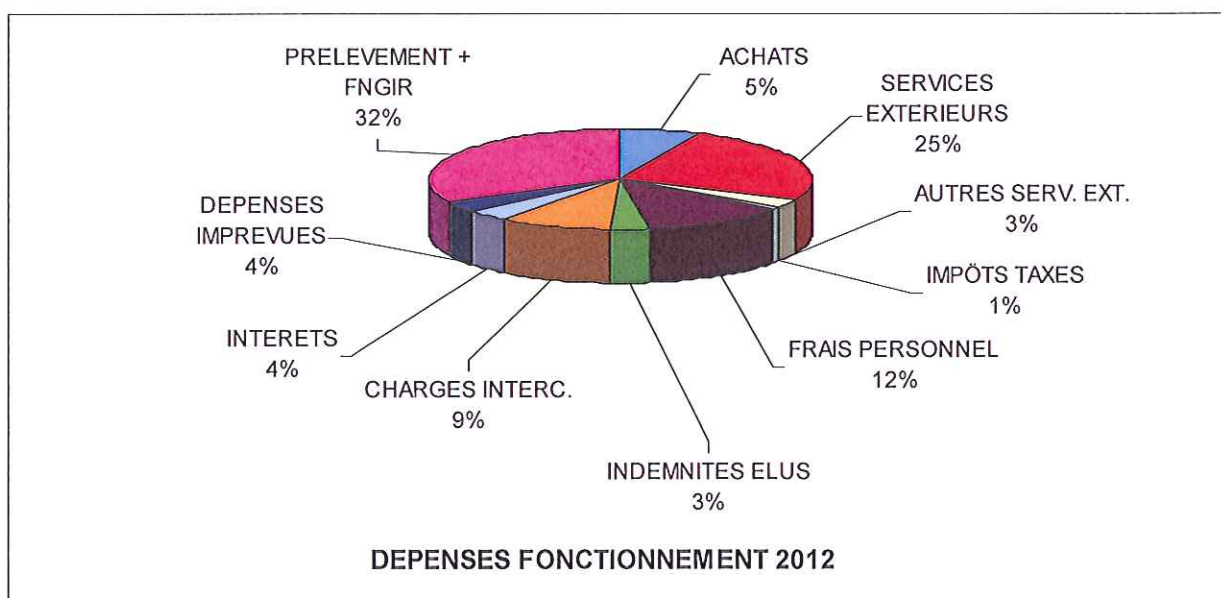
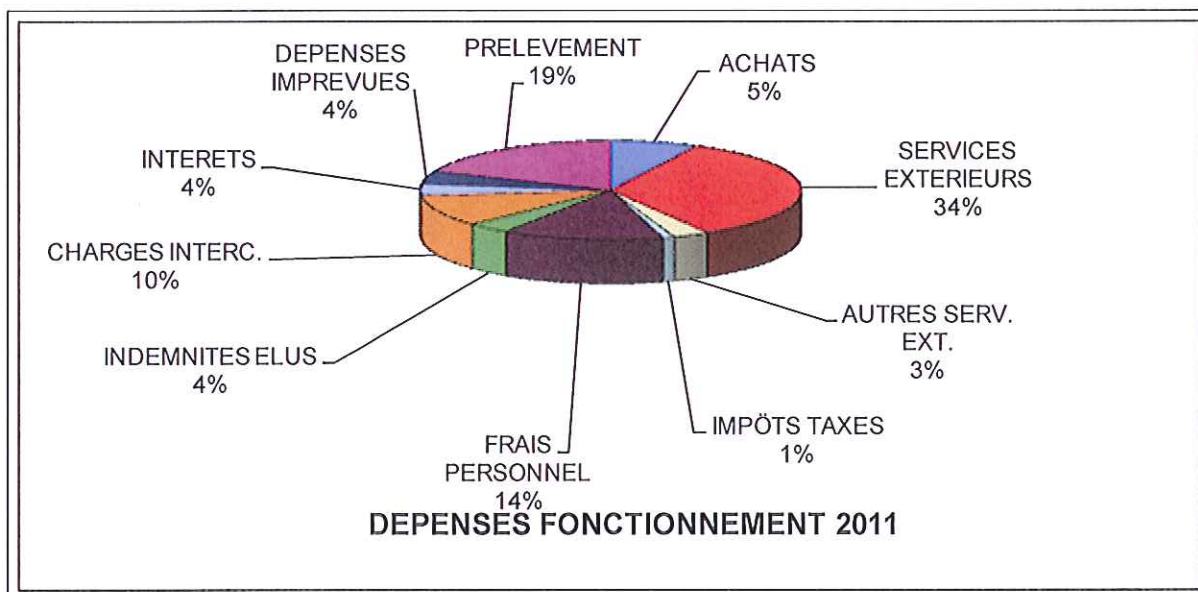
Le budget primitif 2012 s'élève à 1 528 282,99 € soit une baisse de 1,32% par rapport à celui de 2011 (1 548 807,45 €). Il se décompose en 883 873,33 € en section de fonctionnement (780 583 € en 2011) et 644 409,66 € en section d'investissements (768 224,45 € en 2011).

Pour l'exercice 2011, nous avons enregistré un excédent de 334 177,78 € en fonctionnement et un déficit de 119 409,66 € en investissement et donc dégagé un excédent global de 214 768,12 €. Cette somme explique pour partie l'augmentation des recettes de notre section de fonctionnement.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des dépenses par chapitres. Les plus grosses variations apparaissent aux chapitres 61 et 023. Au chapitre 61, nous avons diminué les crédits de voirie de 50 000 € pour les inscrire en section d'investissements. Au chapitre 023, l'excédent 2011 nous permet de dégager une somme conséquente pour l'inscrire en investissement et ainsi éviter le recours à l'emprunt.

DEPENSES REGROUPEES PAR CHAPITRES

DEPENSES	B.P 2008	B.P. 2009	B.P.2010	B.P. 2011	BP 2012
60 : Achats	47 752 €	44 896 €	43 900 €	58 100 €	58 300 €
61 : Services extérieurs	243 000 €	145 000 €	200 000 €	269 000 €	222 000 €
62 : Autres services ext.	21 250 €	22 500 €	23 200 €	23 960 €	24 700 €
63 : Taxes	7 000 €	7 600 €	7 600 €	7 500 €	7 500 €
64 : Frais de personnel	98 350 €	99 550 €	111 000 €	108 400 €	108 000 €
65 : Participations intercom.	68 158 €	76 007 €	80 732 €	81 892 €	83 022 €
65 : Indemnités des élus	27 300 €	28 300 €	25 300 €	28 300 €	29 100 €
66 : Intérêts des emprunts	35 000 €	48 500 €	38 000 €	30 000 €	31 000 €
67 : Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
022 : Dépenses imprévues	23 000 €	38 200 €	38 780 €	32 900 €	32 597 €
023 : Prélèvt. pour Investis.	320 000 €	188 000 €	150 469 €	146 801 €	236 778 €
73923 : FNGIR				50 876 €	50 876 €
TOTAL	888 810 €	698 553 €	718 621 €	780 583 €	883 873 €



La comparaison de ces deux tableaux montre la grande stabilité de nos dépenses. Seul le prélèvement, lié à nos excédents 2011, connaît une forte variation. Nous avons prévu 780 583 € de dépenses au budget primitif 2011 mais le compte administratif fait ressortir une dépense réelle de 466 279 €. Pour les services extérieurs, le passage de 34% à 25% des dépenses correspond à un transfert de certaines dépenses de fonctionnement (voirie) dans la section d'investissement.

Pour les recettes de fonctionnement, nous enregistrons de plus grandes variations résultant de la mise en place de la réforme fiscale pour les collectivités locales en 2011. Désormais, les communes perçoivent la totalité de la taxe d'habitation mais en contrepartie la taxe professionnelle a été supprimée.

RECETTES REGROUPEES PAR CHAPITRES

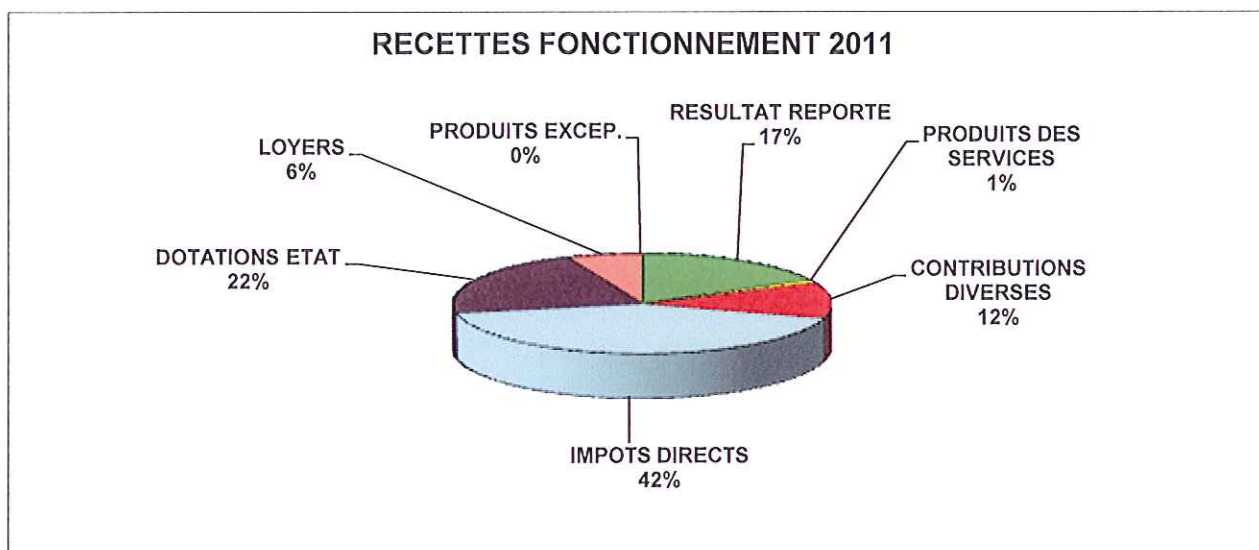
RECETTES	B.P. 2008	B.P. 2009	B.P. 2010	B.P. 2011	B.P. 2012
02 : Produits antérieurs	400 201 €	95 510 €	135 487 €	133 815 €	214 768 €
70 : Produits des services	8 300 €	10 000 €	10 000 €	9 000 €	12 700 €
73 : Contributions directes	243 312 €	271 825 €	228 744 €	327 251 €	346 362 €
73 : Autres contributions	86 912 €	89 888 €	90 246 €	92 226 €	98 068 €
74 : Participations de l'Etat	102 085 €	127 940 €	175 063 €	168 291 €	154 986 €
75 : Locations diverses	48 000 €	65 000 €	61 300 €	50 000 €	50 000 €
77 : Produits exceptionnels	0 €	38 389 €	17 780 €	0 €	6 989 €
TOTAL	888 810 €	698 553 €	718 620 €	780 583 €	883 873 €

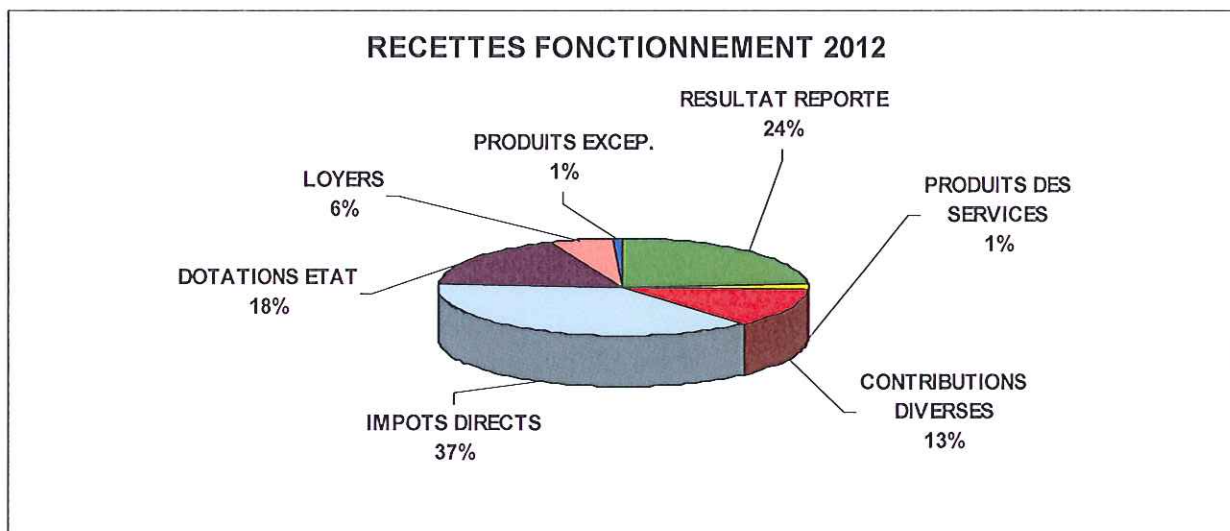
Les contributions directes passent de 327 251 € à 346 362 € en raison de l'augmentation des bases fixées par l'Etat, le taux d'imposition voté par le conseil municipal restant inchangé. Notre commune ayant des revenus supérieurs à la moyenne nationale des communes de notre importance, nous devons reverser 50 876 € au du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) au titre de la solidarité avec les communes les plus pauvres. Au bilan, nos ressources fiscales ont augmenté de 66 742 € par rapport à 2010.

Par contre les participations de l'Etat ont baissé de 21 077 € par rapport à 2010, la baisse la plus importante étant la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) qui passe de 101 267 € en 2011 à 60 375 € en 2012.

Les autres contributions (chapitre 73) correspondent à la taxe sur les pylônes (88 068 €) et les droits de mutation (10 000 €). Pour les produits exceptionnels, la somme de 6 989 € correspond à l'intégration dans le budget communal du solde du budget de l'association foncière suite à sa dissolution.

Si nous additionnons les chapitres 73 et 74, nos recettes passent de 587 768 € à 599 416 € soit une augmentation de 1,92%, inférieure à l'inflation constatée entre 2011 et 2012.





NOS INVESTISSEMENTS 2011

	DEPENSES	DEPENSES	RECETTES					Emp.	Caution
	BP 2010	CA 2011	Réserves	Autofinanc	FC TVA	Subventions			
			1068	021	10222	131			
Résultat reporté	185 348,45 €	185 348,45 €	185 348,45 €	0,00 €	58 221,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement prêts	74 000,00 €	72 603,88 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement Caution	1 000,00 €	1 394,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 320 €
Maison "Brovdan"	150 000,00 €	147 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	140 000 €	0,00 €
Matériel informatique	2 876,00 €	2 742,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction hangar	300 000,00 €	7 889,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 013,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Salles, 1er étage cantine	30 000,00 €	24 257,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 649,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie (*)	25 000,00 €	69 855,28 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Défibrillateur	0,00 €	1 070,42 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	768 224,45 €	512 961,11 €	185 348,45 €	0,00 €	58 221,00 €	8 662,00 €	140 000 €	1320 €	
			Total		recettes 11		393 551,45€		

En 2011, notre principal investissement a été l'achat de la maison « Brovdan » pour 148 000 €. Les deux annexes de cette propriété ont déjà fait l'objet de travaux pour aménager un local réservé aux archives de la commune. Nous avons pu bénéficier d'une subvention de 31 000 €, mais elle ne sera versée qu'en 2013.

Pour la construction du hangar, nous avons pris du retard et il ne sera achevé qu'en fin d'année 2012. Les seules dépenses engagées concernent les frais d'architecte et les sondages de sol.

Pour la réalisation de la classe au dessus de la cantine, bien qu'achevée en 2010, une première subvention de 5 649 € a été versée en 2011 et une deuxième de 6 120 € sera versée cette année.

Les sommes prévues pour la voirie ont été largement dépassées en raison du passage de crédits de la section de fonctionnement à celle d'investissement.

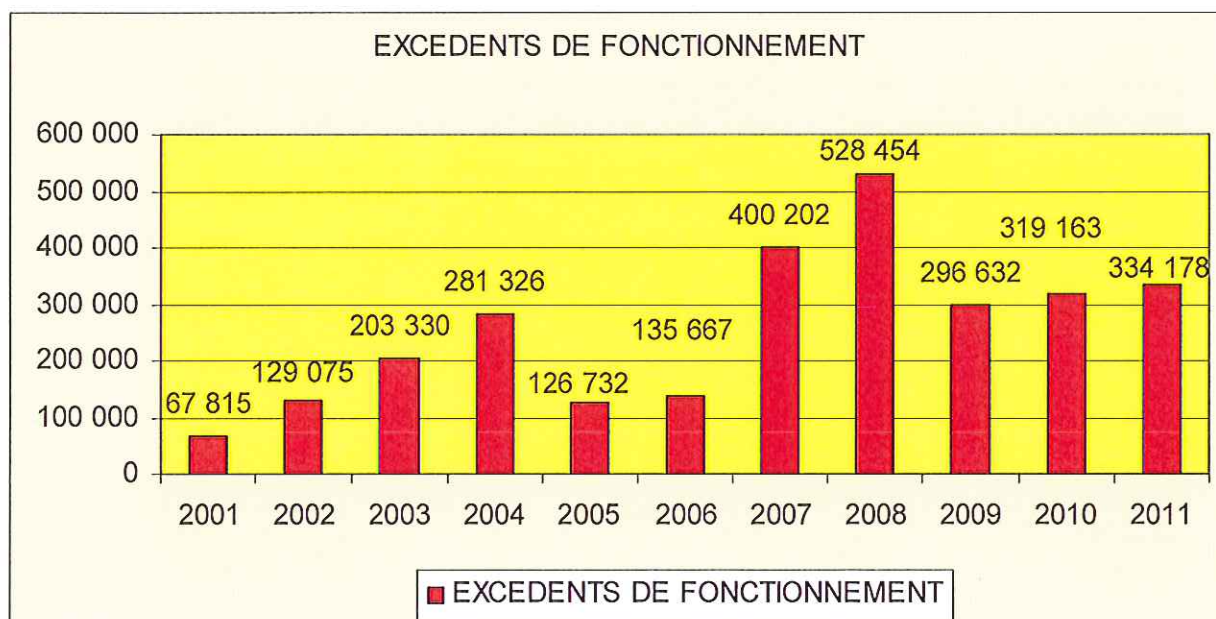
NOS INVESTISSEMENTS 2012

	DEPENSES		RECETTES 2012					
	BP 2011	BP 2012	Réserves	Autofinanc	FC TVA	Subventions	Emp.	Caution
			1068	O21	10222	131	1641	165
Résultat reporté	185 348,45 €	119 409,66 €	119 409,66 €	236 778 €	39 397 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement prêts	74 000,00 €	82 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursement Caution	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000 €
Radars	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel divers	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Construction hangar	300 000,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	138 705,00 €	100 000 €	0,00 €
Abri complexe sportif	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Eclairage Lafarge	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Voirie (*)	25 000,00 €	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Maison Brovadan	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Matériel informatique	2 876,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Salles 1 ^{er} étage cantine	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 120,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses	768 224,45 €	644 409,66 €	119 409,66 €	236 778 €	39 397 €	147 825,00 €	100 000 €	1 000 €
						Total recettes	644 409,66 €	

Pour 2012, nous aurons à financer la construction du hangar pour lequel nous avons obtenu 138 705 € de subvention. Nous avons prévu l'achat de deux radars pédagogiques (10 000 €), de matériels divers pour 10 000 € (barnums, bancs, tables, pots à fleurs) et la construction d'un abri vers le complexe sportif, les anciens vestiaires du football étant hors d'usage. Enfin les bornes d'éclairage public de l'espace Lafarge étant toutes détériorées, il convient de les remplacer avant d'avoir un incident (coût de l'opération 12 000 €).

Les programmes teintés en orange sont achevés mais des subventions restent à percevoir.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de nos excédents de fonctionnement depuis 2001. Ils sont en évolution constante. Les creux et les pics entre 2005 et 2008 correspondent à la période des travaux dans l'espace Lafarge et au décalage entre le financement des travaux et le versement des subventions. Vous pouvez constater que nos finances communales se portent bien.



BÂTIMENTS

Plusieurs travaux sont en cours ou achevés sur la commune. Au budget primitif 2012, nous avons inscrit 80 000 € en section de fonctionnement pour l'entretien et 350 000 € en section d'investissement pour les réalisations nouvelles.

ABRI AU COMPLEXE SPORTIF

Les vestiaires du terrain de football, inutilisés depuis plusieurs années, sont dans un état de délabrement avancé, les évacuations d'eaux usées sont hors d'usage et plus aux normes. De plus, il a été déclassé par la fédération de football et ne pourra plus être utilisé en tant que tel car ne correspondant plus aux exigences actuelles.

Nous avons d'autre part des demandes récurrentes du comité des fêtes et du club de tennis pour avoir un local utilisable pour des manifestations. Après plusieurs mois d'indécision, le conseil



municipal a opté pour la construction d'un nouveau bâtiment plutôt que la restauration de l'ancien vestiaire (plus onéreux). Il comporte une pièce d'environ 20 m² avec un w.c. et un évier. Des toilettes handicapé extérieures, sont ouvertes au public et permettent de satisfaire les besoins des utilisateurs du lieu. Un auvent permet également aux joueurs de boules de se mettre à l'abri en cas de pluie passagère ou à des organisateurs de manifestations d'installer une buvette.

Bien qu'ayant l'aspect du bois, ce bâtiment est entièrement en béton pour éviter un entretien trop contraignant.

Le coût de cette construction est de 30 905 € TTC et devrait bénéficier d'une subvention de 8 500 € du Conseil Général. Nous avons prévu au budget un crédit de 50 000 € et aucune subvention.

HANGAR COMMUNAL



Après bien de difficultés au moment de l'appel d'offres, les travaux ont enfin commencé. Le terrassement est achevé et la structure métallique montée. Dès la rentrée le bardage devrait être réalisé et le chantier pourrait être achevé avant l'hiver.

Le hangar terminé, tout le matériel stocké dans la grange rue des Maisons Rouges sera rapatrié sur ce site. Avec environ 360 mètres carrés au sol, la surface disponible

devrait être suffisante pour envisager sereinement l'avenir.

Il restera alors à décider si nous conservons l'ancien dépôt ou si nous le mettons en vente. La commune possède de nombreux locaux plus ou moins disséminés dans le village. En faut-il un de plus ?

Nous avons prévu une dépense de 300 000 € au budget et 138 705 € de subventions diverses. Finalement l'ouverture des plis et les diverses modifications nous ont permis de sortir avec un coût moins élevé. Au total et sauf imprévu, cette construction devrait nous coûter 216 639 € TTC et être subventionné à hauteur de 110 431 €.

Les subventions obtenues se décomposent comme suit :

- 45 363 € du Conseil Général au titre des constructions publiques
- 15 068 € du contrat de canton (crédits également du Conseil Général)
- 50 000 € au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Cette construction devrait donner meilleure allure à la zone d'activités où le hangar communal faisait un peu ruine dans l'environnement.



PROPRIETE « BROVADAN » et MAIRIE

Dans l'attente de trouver une destination pertinente à cette habitation, nous avons sans retard utilisé les dépendances pour aménager un local d'archives municipales suffisamment grand et adapté pour préserver dans de bonnes conditions nos documents anciens et récents. Ce local isolé sera chauffé et ne possèdera aucune ouverture sur l'extérieur comme le prévoit la réglementation.

Il comprend deux niveaux et donnera directement accès dans la salle de réunion du conseil municipal. La majorité des travaux a été réalisée par les employés de la communauté de communes pendant l'hiver (les intempéries ont parfois du bon). Il reste à poser le carrelage et à réaliser les peintures.



Le coût de cette opération est, à ce jour, de 7 558 €. Il conviendra d'y ajouter l'achat des rayonnages de rangement.

Pour la partie habitation, plusieurs pistes ont été lancées et évoquées dans le dernier bulletin municipal. Une nouvelle pourrait se faire jour avec la création de la future communauté de communes du Grand Chablisien et un besoin de locaux si le siège social reste à Maligny ?



Dans le même secteur, nous avons connu quelques déboires avec l'auvent d'entrée de la mairie. Suite à des infiltrations d'eau, la frisette du plafond s'est dégradée. Il a fallu réparer la couverture et refaire la totalité de la frisette. Coût de l'opération 4 220 €. Nous en avons profité pour installer l'indication « Mairie » dans le triangle de l'auvent. Il est plus visible que sur le mur, caché derrière un rosier.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Si l'été 2012 n'a pas été favorable aux diverses manifestations, il a également considérablement compliqué la tâche des amateurs de fleurs. Le froid, la pluie puis la canicule qui a grillé ce qui pouvait encore être sauvé, sont autant d'éléments qui pouvaient décourager les plus acharnés.

Nous avons enregistré dix inscriptions au concours des maisons fleuries. La commission environnement s'est déplacée le 29 juin et a établi le classement suivant :

Maison avec jardin	Points
FANTIN Michel	28
SAUVAGEOT Michel	24
CHAMON Hervé	24
BRIQUEMONT Michelle	21
MILLET HAUBOIS Jeanine et J.Marie	20



Balcon ou façade Points

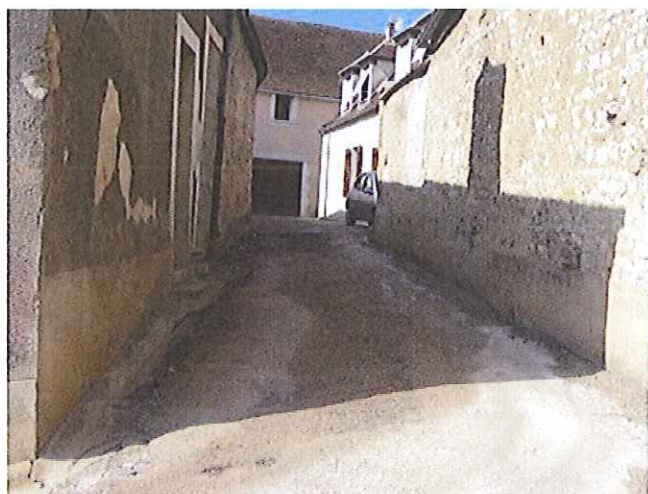
VIEIRA RODRIGUES José	26
BOITELET Michel	23
DUBOIS Bernard	19
RILLIOT Hubert	16
DAUVISSAT Serge	16

Que chacun, participant ou non au concours, soit remercié et félicité pour son investissement à l'embellissement du village.

TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le dernier bulletin d'août 2011, nous vous annonçons la réfection de nombreuses rues du village. Les entreprises ayant pris du retard, l'ensemble de ces travaux n'a pu être réalisé qu'en fin d'été. La réalisation en enrobé de certaines rues a donné des résultats très satisfaisants et, nous l'espérons, ravi les riverains. Cette solution est sans doute à retenir pour les prochaines années.

Rue Chante Pinot



Avant



Après

Rue des Plantes



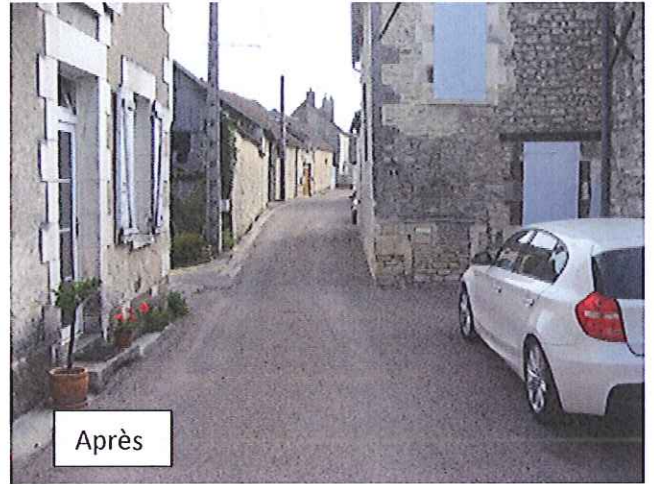
Avant



Après

Dans les rues en enduit bicouche, les résultats sont moins spectaculaires mais les chaussées ont été bien renforcées.

Rue des Vaurelaines



Rue du Colombier



Rue des Tilleuls



Le trottoir de la Grande Rue, côté droit sortie Ligny, a été refait en enrobé comme prévu et là encore les riverains semblent satisfaits.



L'ensemble des travaux 2011 a coûté 89 943 €.

Pour l'année 2012, le conseil municipal a décidé de porter son effort sur les trottoirs. Il a été programmé les trottoirs rue Auxerroise qui présentaient un état de délabrement peu compatible avec une entrée de village et une partie de celui entre le Grand Cotât et la rue du Temple. Nous avons inscrit 110 000 € de crédits à cet effet sur cet exercice budgétaire (50 000 € en fonctionnement et 60 000 € en investissement).

A l'étude des devis, la commission de la voirie a souhaité garder une certaine unité à cette entrée de village et a décidé d'étendre les travaux de la Rue Auxerroise jusque dans la Grande Rue et dans la rue du Moulin. La réfection des trottoirs s'est accompagnée du changement des bordures et des caniveaux. Les travaux sont achevés et ont coûté 73 006 € TTC. La partie entre le Grand Cotat et la rue du Temple est reportée en 2013.



Depuis plusieurs années, lors des crues du Serein, notre réseau d'assainissement connaît des difficultés au poste de relevage de la rue du Moulin. En effet, les différents regards n'étant pas étanches et les branchements souvent défectueux, l'eau de la rivière pénètre dans le réseau et provoquait une saturation du poste de relevage. Ce phénomène provoquait une surconsommation électrique et une usure prématurée des pompes de refoulement. Le syndicat d'assainissement a donc refait à neuf le réseau et changé tous les regards. Le syndicat des eaux du Moulin des Fées a profité de ces travaux pour refaire entièrement le réseau d'eau potable avant le goudronnage de la rue du Colombier.



EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Chaque année, nous nous efforçons d'embellir notre village et consacrons des crédits à cette amélioration.

L'hiver dernier a été fatal à la rangée de lauriers de l'espace Lafarge, malgré nos précautions pour les hiverner. Nous avons décidé de les remplacer par de magnolias, moins sensibles au froid. Au printemps, à la floraison, ils devraient avoir fière allure et égayer le lieu. En fin d'été, une première fleur a fait son apparition.



La cour de l'école, assez austère, nécessitait une mise en couleur. Nous l'avons aménagée avec quelques énormes pots très colorés et très à la mode actuellement. Ils semblent donner entière satisfaction aux enseignants et aux élèves qui les utilisent pour leurs jeux de récréation.



Depuis des années, les bacs à fleurs recevaient les traditionnels géraniums et les anémis. Bien que très agréables en couleur, ces plantations ne présentaient pas assez de volume pour agrémenter les trottoirs. Nous avons essayé d'autres espèces qui, nous l'espérons, vous auront plu.

A l'automne dernier, nous avons coupé la rangée de thuyas jouxtant le terrain de tennis. Ils étaient devenus trop volumineux et présentaient un risque par rapport à la ligne téléphonique. Comme prévu, nous les avons remplacés par quelques arbres et des arbustes pour aérer cet espace.



Nous avons profité de cette opération pour aménager une allée piétonne le long des cours de tennis. Ceci afin de pouvoir rejoindre les terrains de boules et le point J sans emprunter l'accotement de la route vers le dos d'âne. Un souci de sécurité pour les usagers. Un fossé a également été créé pour faciliter l'évacuation des eaux pluviales. Si la canicule n'a pas sévi, cette entrée du village sera plus accueillante au printemps prochain.

Si nous obtenons les subventions attendues (50%), nous devrions à l'automne aménager l'autre entrée de Maligny, côté Chablis. De plus en plus d'habitants s'adonnent au plaisir de la promenade et empruntent la rue des Coteaux Fleuris puis rejoignent le village par la route départementale. Afin de sécuriser cette dernière, entre l'entrée du village et le panneau d'entrée en agglomération, nous projetons de buser le fossé et de réaliser un chemin piéton gravillonné. Comme sur la route de Tonnerre, des poteaux en bois délimiteront cet espace piéton. Le coût de l'opération est estimé à 52 608 €.





A l'initiative de la commission environnement, une opération de décoration des boîtes aux lettres a été lancée.

Plusieurs habitants ont répondu à cette invitation et ont fait preuve d'imagination pour donner un aspect attrayant cet objet très classique.

La commune a suivi l'exemple en apportant une touche de couleur sous le hall d'entrée.

D'autres ont fait preuve d'humour ou de talents de bricoleur.



Afin d'améliorer la cour intérieure de la mairie, les jardinières ont été plantées avec plusieurs variétés de rosiers. Tout en offrant un bel échantillonnage de couleurs, ces plantations sont moins consommatrices d'eau d'arrosage que les plantes annuelles et ont une plus grande longévité.



RADARS PEDAGOGIQUES

Depuis quelques mois, les deux entrées de Maligny sont équipées de radars pédagogiques informant les automobilistes de leur vitesse en entrée en agglomération. Cette décision vise deux objectifs :

- provoquer un ralentissement des véhicules aux entrées du village par une prise de conscience des excès de vitesse et de l'amende encourue.
- éviter que les automobilistes soient « piégés » par un contrôle radar de la gendarmerie et permettre qu'ils soient verbalisés en toute connaissance de cause.



Ces radars enregistrent le passage de tous les véhicules ainsi que leur vitesse. L'analyse de ces informations permet d'affirmer que le premier objectif est largement atteint. A l'affichage de la vitesse, nous constatons que les automobilistes appuient sur la pédale de frein et adoptent une conduite responsable. D'ailleurs, nos radars, très courtois, les en remercient.

Depuis leur installation, la brigade de gendarmerie a effectué trois contrôles radar, deux de jour et un de nuit avec la caméra et un véhicule banalisé. Une seule infraction à 72 km/h, de nuit, a été relevée.

Le coût de cette installation s'est élevé à 10 118 € TTC. Ces équipements étant considérés comme des éléments de sécurité, nous avons bénéficié d'une subvention du Conseil Général de 3 935 €.

La Communauté de Communes a également fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile avec panneau solaire. Il est à la disposition de toutes les communes souhaitant sensibiliser les automobilistes dans des zones sensibles.

NOS MANIFESTATIONS

Les différentes associations : comité des fêtes, amis des écoles, sapeurs pompiers, le CCAS et, la municipalité, ont contribué efficacement à l'animation du village, le plus souvent avec succès malgré une météo pas toujours favorable.

Le CCAS a organisé son traditionnel repas des seniors en octobre avec un excellent menu concocté par le traiteur Camus. Par contre, l'animation proposée était moins spectaculaire que l'année précédente. A Noël, un spectacle a été offert aux plus jeunes enfants et une sortie dans une salle de jeux pour les plus grands. Les crêpes, servies à l'issue du spectacle, ont très vite été englouties. Ces deux manifestations ont connu une très bonne participation et ont donné entière satisfaction aux participants.



En octobre, les aînés de Maligny ont été nombreux à participer à l'après midi récréatif offert par la Communauté de Communes à l'occasion de la semaine bleue, à Ligny-le-Châtel.



Le 26 novembre 2011, la commission environnement avait donné rendez-vous au verger des enfants pour réaliser la plantation des arbres des enfants nés en 2011. Aujourd'hui le verger est complet et sans doute qu'il sera productif l'an prochain.

Le début de l'année a démarré avec la traditionnelle séance des vœux de la municipalité et la remise des prix des maisons fleuries et des décorations de Noël. Le caveau était comble et cet instant de convivialité a permis à chacun d'échanger et de démarrer l'année d'un bon pied.



En mars, une matinée de formation à la taille des fruitiers a été animée par Monsieur DELBOS de Montigny-la-Resle. Nous regrettons qu'elle ait été peu suivie, vu la compétence technique et pédagogique de l'intervenant.

Le 8 mai, les enfants des écoles, les pompiers et les Malinéens se sont retrouvés pour la cérémonie au monument aux morts.



Au mois de juin, malgré un temps peu favorable, le groupe Original' Big Band de Ligny-le-Châtel a su divertir les spectateurs présents à la fête de la musique. La semaine suivante, La Fête des voisins a connu son succès habituel rue des Maisons Rouges et sous la halle Lafarge. Environ 150 personnes se sont retrouvées dans la rue. Les tables étaient bien garnies et ont pu largement rassasier tous les convives.



Dans ce même mois de juin, le comité des fêtes n'a pas eu de chance avec son vide-greniers. Malgré un nombre plus important de participants, le temps pluvieux le matin a fait fuir certains exposants et n'a pas favorisé l'afflux des chineurs. Le stand de restauration et la buvette ont néanmoins bien fonctionné. La date était bien choisie, le temps n'était pas au rendez-vous.

Il en a été de même pour les feux de la St Jean où le froid n'a pas favorisé cette sortie nocturne. Cette année 2012 aura été exceptionnelle au niveau du temps mais n'a pas découragé les organisateurs de manifestations.

Et nous n'avons pas eu plus de chance pour le 14 juillet. Comme chaque année, les pompiers nous avaient préparé un excellent méchoui qui a ravi les quelques 130 participants. A la sortie du repas, les premiers nuages sont apparus et le comité des fêtes allait une nouvelle fois essayer la colère du ciel.



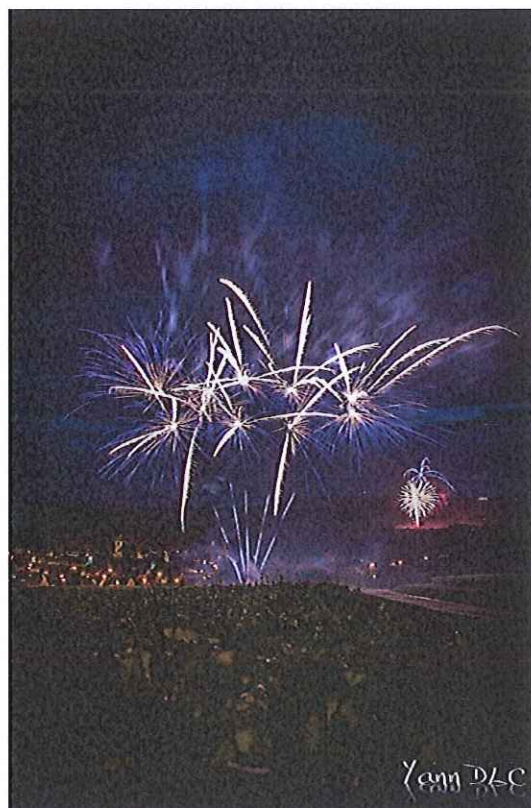
Des barnums, montés en catastrophe, ont permis d'accueillir les jeux des enfants. Le spectacle du Festival en Othe, prévu à l'extérieur, s'est tenu dans une salle Lafarge archi comble et surchauffée. Le manque de confort a porté préjudice à la qualité du spectacle.

L'arrivée de la fanfare de Chablis s'est faite sous une pluie battante et jusqu'au dernier moment nous ne savions pas s'il serait possible de tirer le feu d'artifice. Une éclaircie nous a permis d'offrir un beau spectacle pyrotechnique aux habitants qui se sont déplacés en nombre. En plus, nous avons eu la chance d'admirer en arrière-plan le feu d'artifice de Villy.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les associations pour leur implication dans l'animation de notre village. Elles ne comptent ni leur temps ni leur travail pour vous apporter des moments de convivialité et de plaisir.

Si vous souhaitez vous impliquer dans la vie du village, si vous avez un peu de temps libre et des idées, n'hésitez pas à les rejoindre car le plus souvent le manque de bras est un handicap important.

Par avance nous vous en remercions.



INCIVILITES

Si notre village a la réputation d'être calme et agréable à vivre nous avons néanmoins quelques incivilités à regretter.

Un matin de décembre, il nous a été signalé des pots cassés dans le cimetière. Croyant d'abord à un vol d'ornements métalliques sur les tombes, nous avons prévenu les gendarmes. Très vite, nous nous sommes aperçus qu'il s'agissait sans doute d'un acte de vandalisme ou d'un pari entre des enfants peu respectueux de ce lieu. Un jeu sans doute mais complètement idiot.



La nuit du premier mai a été chaude et quelques adolescents, un peu excités, ont commis des actes répréhensibles car ils ont oublié les bonnes pratiques. Par tradition, dans la nuit du 1^{er} mai, les jeunes des villages empruntaient des outils agricoles, des affaires diverses, des jardinières de fleurs sur le domaine public et les déposaient sur la place du village. Généralement, ils coupaient des



branches de bouleau pour les accrocher chez les jeunes filles appréciées et des orties chez celles moins aimables. En contre partie, ils étaient invités à boire un verre dans les maisons ayant un bouleau accroché à leur façade. En aucun cas, il ne s'agit de pénétrer dans les propriétés privées, d'arracher les panneaux de signalisation ou de couper des arbres de l'espace public. Il s'agit alors de vols, de dégradations répréhensibles par la loi. Nous avons identifié tous les auteurs de ces actes. Nous nous en

sommes expliqués et nous espérons que l'an prochain ils seront capables de respecter la tradition et faire preuve de correction. Un petit avertissement sans frais pour cette fois.

Un autre phénomène qui indispose de plus en plus d'habitants concerne les bruits de voisinage : soirées bruyantes, aboiements incessants de chiens la nuit. Il est vrai que l'été est propice aux repas en plein air, aux fenêtres ouvertes la nuit. Ces dérapages peuvent être ponctuels (anniversaires, mariages...) mais, lorsqu'ils se répètent, ils deviennent une gêne pour les voisins. Une réglementation très précise existe sur les nuisances sonores et les aboiements de chiens. Elles sont passibles d'amendes en cas de plainte. Il serait regrettable d'en arriver à cette extrémité. Nous croyons plus à l'intelligence et au civisme de chacun pour respecter la tranquillité de son entourage.

ETAT CIVIL

Année 2011

NAISSANCES

ANCEAU-ZOZIME Thibault

Né le 2 janvier 2011 à Auxerre

COURTAULT LOSSEROY Orlane

Née le 18 octobre 2011 à Auxerre

GROSSOT Chloé Marie-José Annick

Née le 10 mars 2011 à Auxerre

PINTO Thays

Née le 1^{er} septembre 2011 à Auxerre

POUMEAU Nathan Gilles Jean-Pierre

Né le 10 juin 2011 à Auxerre

ROBLOT Hugo

Né le 8 septembre 2011 à Auxerre



MARIAGE

BAHIER Arnaud) 16 juillet 2011

SAVARY Carole) à Maligny



DECES

BLONDEAU Bernard Claude Eugène

décédé le 9 août 2011 à Tonnerre (Yonne)

LANGLOIS René Kléber

décédé le 26 octobre 2011 à Auxerre (Yonne)

LE CAM Sylvie Monique Germaine
épouse WANLIN

décédée le 11 juillet 2011 à Auxerre (Yonne)

LELEUX Albert Raoul

décédé le 24 décembre 2011 à Nemours (Seine
et Marne)

MOINE Gabriel Eugène Fernand

décédé le 29 janvier 2011 à Maligny (Yonne)

ROMANI Pascal

décédé le 27 avril 2011 à Maligny (Yonne)

SAVARY Guy

décédé le 9 décembre 2011 à Clamart (Hauts de
Seine)

METEO LOCALE

Avec le précédent bulletin, nous nous sommes quittés en juillet 2011. Voici la météo à Maligny, d'août 2011 à juillet 2012.

Août 2011 : 84 mm

Alternance de chaleur, d'orages et de passages pluvieux. Les températures grimpent jusqu'à 34 ° à l'ombre le 22 après un 15 août maussade. Fraîcheur en fin de mois, 20 ° l'AM avec le vent du N mais beau temps.

Septembre 2011 : 24 mm

Temps lourd le 1^{er}, le vent est orienté au sud. Les vendanges débutent et cette précocité restera dans les annales pour la profession viticole. Mois peu humide. Pendant la 3^{ème} décade, c'est le beau temps avec de la fraîcheur le matin (9° en moyenne) mais de la chaleur l'AM, jusqu'à 29°.

Octobre 2011 : 50 mm

Après 3 jours de chaleur, c'est la douceur qui prend le relais. Première gelée blanche le 15. Le vent est à l'est. Même si les premières grues ont été aperçues la veille, des milliers de volatiles tournent au-dessus du village pour prendre de l'altitude car le vent au sol a tourné au sud. Depuis septembre, côté températures, on est bien 5 ° au-dessus des moyennes saisonnières. Brouillard le matin, les 16 et 17 mais grand beau ensuite. Nouvelles gelées les 20, 21 et 22. Les fleurs fragiles n'y résistent pas.

Novembre 2011 : 27 mm

Grande douceur le 2 avec le vent du sud et un thermomètre qui affiche 24 ° l'AM. L'alerte rouge est déclenchée dans l'Hérault, le Gard et l'Ardèche qui vont totaliser 400 mm de précipitations en 3 jours. Le Sud-est va être touché notamment le Var avec des inondations à Fréjus et Roquebrune-sur-Argens. Passage de grues le 6 mais le 7, plusieurs bandes font demi-tour. Il faut dire qu'il ne fait pas bon au sud et que la Méditerranée est en colère. Brouillard au matin du 11. Puis il va faire beau jusqu'au 22 et doux l'AM. Les chrysanthèmes resplendent encore. On retrouve le « temps de novembre » du 24 au 28 avec du brouillard mais pas de gelée le matin et un air froid l'AM.

L'automne 2011 a donc été « exceptionnellement chaud, extrêmement sec et remarquablement ensoleillé » des superlatifs que l'on clame partout.



Décembre 2011 : 180 mm

La pluie s'invite dès le 1^{er}. On dit que la nature a horreur du vide. Depuis 3 mois, il a peu plu, ce ne sera pas le cas de décembre qui va éviter de classer 2011 dans les records de sécheresse à Maligny. Le 13, le vent du sud souffle fort avec des rafales à 55 km/h. Juste de quoi se préparer à affronter la tempête Joachim, le 16 avec une pression très basse à 5h du matin (980 mb) et des vents qui vont atteindre 104 km/h. 48 mm vont tomber dans la journée dont 20 mm en 10 min autour de 10 h. Le Serein est en crue le 17 et la cote de 4,60m est atteinte au grand pont le 18. La nuit de Noël sera bien étoilée, avec -1°, contrairement à une bonne partie du mois et on note de hautes pressions le 25 (1032 mb). Brouillard givrant le 27.



Récapitulatif de l'année 2011 : 680 mm

J : 32 mm	F : 18 mm	M : 43 mm	A : 8 mm	M : 44 mm	J : 97 mm
J : 73 mm	A : 84mm	S : 24 mm	O : 50mm	N : 27mm	D : 180 mm

Avec 680 mm, cette année 2011 se situe en-dessous de la moyenne de ces 22 dernières années à Maligny, elle-même égale à 750 mm. Le record de 1991 avec 526 mm est loin d'être battu. En France, on considère l'année 2011 comme l'une des plus sèches des 50 dernières, le printemps et l'automne ayant connu peu de précipitations. Printemps 2011 à Maligny : 95 mm au lieu de 177 mm normalement. Automne, 101 mm au lieu de 198 mm.

2011 se révèle l'année la plus chaude depuis 1900, dans l'hexagone, la température moyenne annuelle dépassant la normale de 1,5°, le précédent record datant de 2003 avec + 1,3°.

Janvier 2012 : 72 mm

Il fait doux le 1^{er} jour de l'année. C'est le 1^{er} janvier le plus chaud depuis 1947. Le Serein déborde à nouveau. Il va atteindre la cote de 4,40 m le lendemain. Le bief s'étale dans les prés à l'entrée sud du village. Le 3, fortes rafales de vent du SO à 55 km/h et le 5 on enregistre des pointes à 80 km/h, cette fois venant du NO. Avec des pluies continuelles, le Serein déborde à nouveau le 5 pour monter jusqu'à 4,90 m le 7. Brouillard du 11 au 13 puis gelées du 14 au 18 atteignant -8°. Beau soleil sous un vent de NE. Couvert et frais en fin de mois. Température négative (-2°) le 31. Ensoleillement déficitaire pour ce mois.



Février 2012 : 13 mm

C'est le froid qui va marquer ce mois de 29 jours en cette année bissextile. Dans la première quinzaine, on est souvent à -15° le matin. On aurait même enregistré une pointe à -20° dans le Chablisien. On peut considérer que la température de -18° a été atteinte. Il faut remonter à 1986 pour trouver un mois aussi froid. Il fait beau, le vent de N, NE, assez soutenu, rend les températures plus mordantes. Les pressions sont hautes. A la St-Vincent tournante de Courgis, les musiciens comme leurs instruments sont gelés. Le Nord, l'Ouest et l'Est de la France sont sous la neige mais pas nous. Quelques flocons le 7 puis toute la matinée du 8 sans donner une couche significative. Les $\frac{3}{4}$ de la France sont en vigilance orange « grand froid ». Le matin, la campagne est resplendissante, toute givrée. Le 13, neige en fin d'AM avec 1 cm, suivie par des pluies verglaçantes. Verglas donc le 14. Avec ce redoux, on découvre à partir du 16 que les céréales ont gelé, les champs sont tout jaunes. Retour du froid le 19, -8° le 21, du brouillard en fin de mois. Dès le 26, les grues reviennent du sud.

La vague de froid de la première quinzaine, même si elle a marqué les esprits et la végétation, reste bien en deçà des vagues de froid historiques de février 1956, janvier/février 1963 et janvier 1985.

Mars 2012 : 48 mm

Temps couvert en début de mois. Nombreux passages de grues dans un ciel brumeux. Il faut rappeler que la LPO (Ligue de protection des oiseaux) comptabilise, chaque année, environ 200 000 grues qui empruntent un couloir de 200 km de large en volant entre 40 et 80 km/h. A noter le 2, des anomalies dans la migration, quelques bandes repartant vers le sud. Neige fondue le 5 et le 7. Beau temps du 8 au 16. Un record de chaleur est enregistré à Auxerre le 16 avec 25° . De bonnes pluies les 19 et 20. A partir du 20, beau temps, frais le matin et chaud l'AM avec 21° .

Avril 2012 : 114 mm

Le mois débute avec un vent de NE froid et fort. Cerisiers et pruniers sont en pleine floraison. Presque -3° le 2. Peu de précipitations pendant la 1^{ère} quinzaine. Le 15, le Serein est au plus bas, comme en plein été. Le vent du N souffle son air froid. Le 17, les températures descendent jusqu'à -6° et les vigneronns font fonctionner les protections contre le gel, notamment l'aspersion dont les glaçons seront impressionnants. Les averses vont marquer la deuxième quinzaine avec plusieurs épisodes de grêle : 61 mm en 4 jours du 24 au 27. Orage le 30.



Mai 2012 : 110 mm

Le 2, il pleut toute la journée, le pluviomètre affichera 24 mm. Des orages du 4 au 6 avec de la grêle. Beau temps jusqu'au 14 avec de la chaleur (33° le 10). Plus frais ensuite, 1° au matin du 17. Le 20, orage vers 18H. Grêle en quantité sur le coteau à l'est de Maligny et des dégâts dans les vignes. L'orage passé, le tonnerre va gronder en continu pendant un long moment. Beau et chaud en fin de mois.

Le printemps 2012 a été bien arrosé avec 272 mm, soit 100 mm de plus que la moyenne.



Juin 2012 : 83 mm

37 ° le 2. L'orage dans la nuit ramène la fraîcheur. Les températures peinent à atteindre des valeurs de saison. A la kermesse des écoles, 15 ° pendant le spectacle des enfants, juste après l'averse. On note une journée torride le 28 mais bien souvent chacun lorgne avec envie le bas de la carte de France, le sud-est où la présentatrice météo souligne le soleil radieux.

Ensoleillement largement déficitaire en juin.

Depuis le début de l'année, les précipitations s'élèvent à 440 mm, les restrictions d'eau de 2011 sont oubliées.

Juillet 2012 : 75 mm

Une première quinzaine en douche écossaise. Chaleur, averse orageuse puis fraîcheur. 61 mm pour la quinzaine. Au 14 juillet, on endure une petite laine et les averses perturbent les réjouissances. Le feu d'artifice sera tiré contrairement à nombre de communes icaunaises mais les pompiers ont dû sortir les bâches. Beau temps de saison du 15 au 19. Pluie toute la journée du 20. Du 21 au 23, il fait toujours beau mais le fond de l'air reste frais car le vent du NE souffle sur la campagne. Les moissonneurs s'activent. Du 24 au 27, forte chaleur jusqu'à 34 ° à l'ombre. Cette fois nous sommes 8° au-dessus de la normale. Petit orage le 27 au soir, ce qui rafraîchit bien l'atmosphère. Belles éclaircies en fin de mois avec des nuits plutôt fraîches (12 °) et des températures raisonnables l'AM. Une deuxième quinzaine plus conforme à ce qu'on attend d'un mois d'été.

Luc Nolet

INFOS EN VRAC – INFOS EN VRAC

Jours et heures d'ouverture de la mairie

La mairie est ouverte :
du lundi au vendredi de 10h à 12h
et le lundi et le vendredi de 16h à 17h 30mn

Tél : 03.86.47.44.91.

Fax : 03.86.47.54.17.

Mél : mairie.maligny@wanadoo.fr



Jours et heures d'ouverture de la Communauté de Communes de la Vallée du Serein

Lundi, Mardi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi
de 9h à 12h

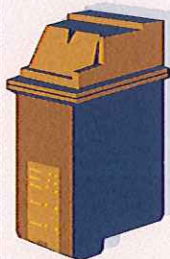
Lundi, Mardi,
Mercredi et Jeudi
de 13h 30min à 17h 30min



Tél : 03.86.47.52.07
Fax : 03.86.47.49.07.

Cartouches

Un bac pour la récupération
des cartouches laser
et jet d'encre vides est
à votre disposition à la déchetterie.



Ramassage des ordures ménagères

Une collecte hebdomadaire est
organisée le mardi matin.
Par respect du personnel nous
préconisons les bacs roulants.
Pour éviter que les déchets ne jonchent les
trottoirs merci de sortir vos poubelles au plus tôt
le lundi soir.



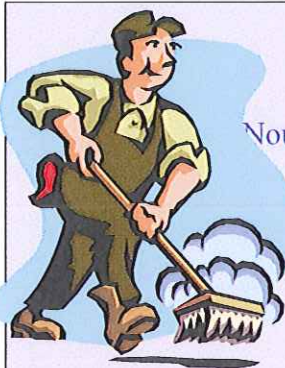
Bulletin municipal



Les personnes absentes lors de sa distribution
peuvent se le procurer en mairie.

Balayage des rues

Nous avons demandé à la mairie
de Chablis de procéder
au balayage des rues,
environ une fois par mois.



Pour permettre à l'employé
de faire un travail efficace,
il nous serait agréable que vous veilliez à ne
pas stationner votre véhicule dans la rue le jour
du balayage ou que vous le déplaciez lors du
passage de la balayeuse.

Nous vous en remercions par avance.

Le recensement obligatoire à 16 ans

Depuis le 1^{er} janvier 1999,
tous les jeunes Français
garçons et filles, doivent se
faire recenser à la mairie de
leur domicile, ou au consulat,
s'ils résident à l'étranger.



Cette obligation légale est à effectuer dans les
trois mois qui suivent votre seizième
anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors
une ATTESTATION DE RECENSEMENT qu'il
est primordial pour vous de conserver
précieusement : en effet, cette attestation vous
sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout
examen ou concours soumis au contrôle de
l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de
conduire, et même conduite accompagnée).

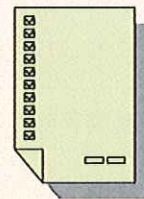
Urbanisme



Il est rappelé qu'avant d'entreprendre des travaux intérieurs ou extérieurs (réfection ou modification de façades, ouvertures, agrandissement ou aménagement d'une pièce existante, pose d'une antenne parabolique, d'un portail, etc) des autorisations sont nécessaires.

Fiches d'état-civil

Ces fiches, qu'elles soient individuelles ou familiales, ne doivent plus vous être demandées, elles ne vous seront donc plus délivrées.

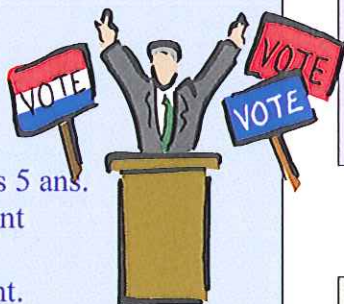


Pour justifier votre Etat-Civil, il vous suffit désormais de présenter l'original ou une photocopie lisible de votre livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport.

Inscription sur les listes électorales

Pendant la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 décembre 2012, peuvent s'inscrire sur les listes électorales :

- les personnes ayant leur nouveau domicile à Maligny.
- les résidents secondaires ayant 6 mois de résidence à la date d'effet (1^{er} mars 2013) de la liste révisée.
- les jeunes qui ont ou auront 18 ans avant le 1^{er} mars 2013.
- les contribuables à Maligny depuis au moins 5 ans.
- les personnes qui auraient omis de demander leur inscription précédemment.



Certification conforme

Pour toutes les démarches effectuées auprès d'une administration française, vous n'avez plus à faire certifier conformes vos photocopies de documents. Il vous suffit désormais de fournir une photocopie lisible du document original.

Par conséquent, les certifications ne seront plus délivrées, sauf si une administration étrangère le demande.

Justificatifs de domicile

Vous n'avez plus à fournir de justificatifs de domicile. Il vous suffit de déclarer votre domicile à l'administration qui vous le demande.

- Sauf pour :
- L'obtention d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport
 - L'inscription sur les listes électorales
 - L'inscription scolaire et universitaire.

Centre de loisirs

Le centre de loisirs de la vallée du Serein fonctionne pendant toutes les vacances mais également le mercredi dans les locaux de la maison de l'enfant à Pontigny.

Il est ouvert de 7h 45min à 18h 30min.

Il accueille tous les enfants de 3 à 14 ans.

Tél : 03.86.47.86.12.

ou 03.86.47.52.07.

Fax : 03.86.47.49.07.

Mél : maison-de-lenfant@wanadoo.fr



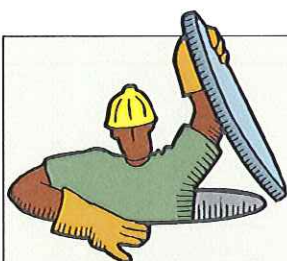
Stationnement

La commune refait progressivement les trottoirs des rues du village.



A ce propos, il est rappelé qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs. En effet, cette pratique est prohibée par le Code de la Route (article 417.10).

Votre véhicule sera plus en sécurité dans votre garage ou sur votre propriété.



Réseau d'assainissement

Ne jetez pas tout dans le réseau d'assainissement collectif.

Votre évier ou vos toilettes ne sont pas une poubelle ! Il ne faut y jeter ni substances chimiques ou toxiques (peintures, colles, solvants, décapants ...), ni huiles de vidange ou de friture. Ces produits pourraient être dangereux pour le personnel d'entretien des réseaux et risqueraient de dégrader les installations d'assainissement ou d'en entraver le bon fonctionnement.

Il ne faut pas rejeter dans les éviers et les toilettes :

- lingettes, couches culottes, protections périodiques, cotons tiges
- hydrocarbures, essence à détacher, essence de térébenthine
- huiles de vidange neuves ou usées
- acides, cyanures, sulfures, substances toxiques ou inflammables
- médicaments périmés ou entamés (demandez à votre pharmacien)
- restes de désherbants ou d'engrais
- fonds de pots de peinture ou de vernis
- insecticides domestiques, produits de lutte contre les xylophages, taupicides, raticides ...
- tout corps solide pouvant obstruer le réseau.



Quelques conseils :

Une pente constante des canalisations doit être conservée afin de permettre une bonne évacuation des eaux vers le collecteur.

Vous devez vous assurer de l'étanchéité de vos canalisations : votre réseau d'eaux usées ne doit pas véhiculer d'eaux pluviales, ni drainer votre terrain.

En cas de problèmes d'odeurs, vérifiez :

- la pente des canalisations
- les siphons (surtout ceux des lavabos, douches ... utilisés de façon épisodique)
- la ventilation installée sur vos colonnes d'eau.



Rappel des heures de tontes ou de tous travaux générant du bruit

Conformément à l'arrêté préfectoral n°DDASS/SE/2006/478 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage, l'article 12 prévoit :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, débroussailleuses, perceuses, raboteuses, scies, etc ... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h 30mn à 12h et de 14h 30mn à 19h 30mn.
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Charte de bon voisinage :

Je modère le son de ma télévision et de ma chaîne hi-fi ;

J'achète des appareils électroménagers silencieux ;

Je ne bricole pas en dehors des horaires recommandés ;

Je tonds ma pelouse à des horaires acceptables par tous ;

J'apprends à mon chien à ne pas aboyer inconsidérément ;

Etc ...

Vivre en bonne harmonie

Il est rappelé que chacun doit veiller à l'entretien de sa propriété afin de ne pas apporter de nuisances à son ou ses voisins ou sur le domaine public.

Aucun branchage ne doit surplomber un trottoir ou une propriété voisine, les chardons doivent être détruits, les trottoirs ne doivent pas servir de lieu de stockage, chacun doit nettoyer le trottoir au droit de sa propriété, etc ...

Publicité



Ces autocollants sont à votre disposition à la mairie.

Carte d'identité

Vérifier bien la date de validité de votre carte d'identité.

Il faut compter environ 6 semaines pour la délivrance de ce document.

Si vous possédez déjà une carte, présentez-vous à la mairie de votre domicile où il vous sera demandé :

- votre carte périmée
- 2 photos d'identité
- un justificatif de domicile

à votre nom et à votre adresse.

Votre présence est indispensable pour la prise de votre empreinte.

Passeport

14 communes dans l'Yonne sont habilitées à délivrer les passeports dont la mairie de Chablis

Il vous sera demandé :

- votre passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal à 88€ (majeur)
- 2 photos
- un justificatif de domicile à votre nom et à votre adresse.

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et du retrait du passeport.



La mairie de Chablis reçoit du lundi au vendredi de 9h à 11h 30mn et de 16h à 17h

REUNION DU 6 OCTOBRE 2011

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET. X.RATTE. C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SEGAULT. T.CORBERON. D.LOROT. C.DESPLAT. P.SODOYER. JP.DURUP. O.SAVARY.

Secrétaire de séance: Thierry CORBERON.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

HANGAR

L'appel d'offres pour la construction du hangar a été lancé. La commission s'est réunie le 3 octobre dernier afin d'ouvrir les plis qui ont été confiés à M.SUINOT pour analyse. Une nouvelle réunion est prévue le 24 octobre avec M.SUINOT afin de finaliser les offres.

COMPTE-RENDU DE REUNION

Il est remis aux élus le compte-rendu du syndicat d'Aménagement de la Vallée du Serein qui s'est réuni le 28 avril.

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de prévention des risques

Les maires des communes viticoles se sont, de nouveau, réunis, le 24 août dernier, afin de demander au Préfet de nouvelles adaptations au PPR pour qu'il soit applicable, à savoir :

- que des précisions soient apportées quant à la surélévation de 50cm par rapport à la cote la plus défavorable (la parcelle ou la construction ?)

- que tout permis de construire pouvant faire l'objet d'un litige par rapport au PPR, entraîne une visite sur place des services concernés et qu'à l'issue de celle-ci, un procès-verbal soit visé par les différents acteurs.

Les élus sont favorables à ces modifications.

- Antenne Wimax de Fontenay

Un poteau en bois a été posé sur le territoire de la commune (à proximité du château d'eau vers la ferme des Roncières) afin de permettre aux habitants de Fontenay de recevoir Internet.

- Entrée de la mairie

Le dessous du porche de la mairie est dans un état lamentable, un devis a été demandé.

La commission des bâtiments est chargée de contacter l'entreprise pour la réalisation de ces travaux.

- Contrôle des bâtiments

Nous sommes dans l'obligation de faire vérifier les installations électriques des locaux communaux, tous les ans.

- ZDE Dyé

Notre commune est consultée afin de donner son avis sur la création d'une zone de développement éolien sur la commune de Dyé.

Les élus émettent un avis favorable à cette requête.

- Contrat groupe

Le centre de gestion se propose de reconduire un contrat groupe afin que nous soyons assurés lors des arrêts de notre personnel Ircantec.

INFORMATIONS DIVERSES

- PPR : suite à la réunion des maires des communes du Chablisien, le Préfet a pris un arrêté afin de remettre à l'enquête les modifications demandées.

- Eoliennes sur Collan et Serrigny : la commission d'enquête a émis un avis favorable sur le permis de construire de 10 éoliennes dans les communes précitées.

- Ecoles : l'association des amis des écoles remercie la municipalité pour le prêt de matériel à l'occasion de la kermesse.

- Subventions : les enseignants, tout comme l'ADMR et la FAVEC, remercient la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

- Signalétique : la société Girod a réalisé sa visite périodique au cours de laquelle aucun problème n'a été signalé.

- Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie : le projet de ce schéma est consultable sur internet, un avis pouvant être donné avant le 30 novembre 2011.

- Accueil de Japonais : la commune de Saint-Hilaire-la-Croix (63) nous demande de recenser les hébergements temporaires pour de jeunes Japonais, le but étant de définir une capacité d'accueil au cas où une évacuation partielle soit nécessaire suite à la catastrophe nucléaire de Fukushima.

- Association pour le droit de mourir dans la dignité : cette association a rédigé un projet de loi demandant la généralisation effective de soins palliatifs, la légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté et surtout que soient respectées les volontés des personnes concernées.

- Commission départementale de la coopération intercommunale : une réunion a eu lieu en Préfecture vendredi dernier. La position de notre collectivité a été communiquée.

La commune de Héry a été recontactée afin de connaître sa position au plus tôt.

Questions des élus

* Il est demandé que le chemin de Rosette soit remis en état. Il est prévu que les maires de Maligny et Ligny rencontrent le responsable du décaissement du chemin.

* Travaux voirie : la rue des Plantes, la rue des Vaurelaines et la rue Chantepinot ont été refaites. Il est demandé à la commission de la voirie d'aller réceptionner ces travaux.

* Plusieurs armoires électriques d'éclairage public ont été forcées et disjonctées pendant environ 3 jours (24, 25 et 26 septembre).

* Les élus sont informés qu'une cérémonie aura lieu au monument aux morts le samedi 15 octobre organisée par la société d'entraide des membres de la légion d'honneur.

* Les luminaires de l'espace Lafarge sont endommagés et pour certains dangereux car non étanches.

Séance levée à 23h.

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2011

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET. X.RATTE. C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SGAULT. T.CORBERON. D.LOROT. C.DESPLAT. P.SODOYER. O.SAVARY.

Absent excusé: JP.DURUP.

Secrétaire de séance: X.RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

HANGAR

Construction

L'appel d'offres pour le hangar a été ouvert par la commission d'appel d'offres, le 3 octobre dernier. Les plis ont été remis à M.SUINOT pour analyse et une nouvelle réunion de la CAO a été organisée le 4 novembre pour le choix des entreprises.

La commission d'appel d'offres vous propose de retenir les entreprises suivantes:

Lot 1 - BOUJEAT

BARBIER bien que moins disant n'a pas chiffré les réseaux EU+EP

Lot 2 - FONTAINE

GCB et TAFFINEAU n'ont pas chiffré le béton sur la mezzanine et TAFFINEAU a oublié le mur.

Lot 3 - BAILLY, entreprise la moins disante conforme au descriptif.

Lot 4 - APAGELEC, entreprise la moins disante.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, entérinent les propositions de la CAO.

Bureau de contrôle

Les élus sont informés que pour assurer le suivi des travaux il y a lieu de choisir un bureau de contrôle pour une mission DIAG/DIAGNOSTIC - L/LE solidité des ouvrages et SEI sécurité des personnes.

Trois organismes ont été sollicités pour chiffrer cette prestation, à savoir: APAVE. SOCOTEC et VERITAS.

L'offre était: construction d'un hangar de stockage de 370m² dont 23m² de serre. Travaux estimés à 140 000€ HT.

Les élus, après en avoir délibéré, retiennent l'entreprise VERITAS qui propose l'offre la moins disante pour un prix de 2 583.36€ TTC.

Mission de coordonnateur sécurité-santé

Les élus sont informés que pour assurer le suivi des travaux il y a lieu de choisir un organisme pour une mission de coordonnateur sécurité-santé.

Trois organismes ont été sollicités pour chiffrer cette prestation, à savoir: APAVE. SOCOTEC et VERITAS.

L'offre était: mission de coordonnateur sécurité pour la construction d'un hangar de stockage de 370m² dont 23m² de serre. Travaux estimés à 140 000€ HT.

Les élus, après en avoir délibéré, retiennent l'entreprise APAVE qui propose l'offre la moins disante pour un prix de 2 325.02€ TTC.

ESPACE LAFARGE

Les bornes d'éclairage public dans l'espace Lafarge ne semblent pas adaptées au lieu.

En effet, elles sont toutes cassées (véhicules, ballons, chaussures, etc.) et devenues dangereuses.

Un devis a été demandé à l'entreprise Eiffage (ex: FORCLUM, ex: ABM) qui nous assure l'entretien de l'éclairage public pour chiffrer un autre mode d'éclairage.

Compte-tenu du coût de ces travaux il semble indispensable que nous demandions à 2 autres prestataires un devis et qu'ils nous proposent des éclairages hors sol.

VOIRIE

Il vous est proposé la pose d'un radar pédagogique fixe à l'entrée nord du village et d'un radar mobile que l'on pourrait changer de place. Il pourrait être indiqué la vitesse mais aussi le nombre de points et le montant de l'amende.

Le responsable de la commission de la voirie, après recherches auprès de plusieurs fournisseurs, propose l'acquisition de matériel auprès de la société MAGSYS de Biarritz.

Les élus, après en avoir délibéré, décident de faire l'acquisition de 2 radars.

Cette dépense sera inscrite au budget primitif 2012.

Sécurité dans le village

François TURCIN suggère de faire un îlot dans la grande rue entre chez M. Durup et le transformateur.

Peut-être faudrait-il mettre des bordures de trottoir à la place des « zébras ».

Philippe SODOYER rappelle que ce sont les Malinéens les premiers à utiliser notre voirie.

Luc NOLET demande si le carrefour des routes Maligny-Tonnerre et Fontenay-Méré, dangereux par son manque de visibilité au milieu des bois, aux confins de la commune (CD 35 et CD 216), ne pourrait pas être sécurisé par la pose de balises sur l'un des 2 axes, question à poser à la DDT de l'Yonne, section « routes »

QUESTIONS DIVERSES REFORME DE LA FISCALITE DE L'AMENAGEMENT

La réforme de la fiscalité a pour objectif la simplification du dispositif actuel qui est composé d'une multitude de taxes et participations :

- taxe locale d'équipement (TLE)
- taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TD/CAUE)
- la participation pour aménagement d'ensemble (PAE).

Simplification :

- Diminution du nombre de taxes et participations
- Fin du système des 9 catégories de constructions
- Fin du système des exonérations en fonction du type de taxes

Souplesse pour les collectivités :

- Sectorisation des taux et non plus un taux unique sur tout le territoire communal
- Liberté de fixation du ou des taux.

Cette taxe est constituée de 2 parts : une destinée aux communes ou EPCI et l'autre pour le département.

Mode de calcul : « assiette \times valeur \times taux »

Pour les constructions :

→ Sur la surface de la construction ainsi calculée :

- Somme des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1.80m

• Calculée à partir du nu intérieur des façades

- Déduction faite des vides et trémies.

→ Multipliée par une valeur au m² :

- 660€ dans l'Yonne (révisable au 1^{er} janvier de chaque année)

Pour les installations et aménagements :

→ Le nombre d'emplacement de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs \times 3 000€

→ Le nombre d'emplacement d'habitations légères de loisirs \times 10 000€

→ La superficie de la piscine \times 200€

→ La superficie des panneaux photovoltaïques au sol \times 10€

→ Le nombre d'éoliennes d'une hauteur supérieure à 12m \times 3 000€

→ Le nombre d'emplacements de stationnement (pour le stationnement non compris dans la surface de construction) \times 2 000€

⇨ Montant pouvant être porté à 5 000€ sur la délibération de la commune ou de l'EPCI compétent en matière de POS ou de PLU.

Des abattements.

L'abattement concerne la valeur forfaitaire de la surface de la construction ; il est de 50%.

La valeur forfaitaire par m² dans l'Yonne sera donc de 330€.

Il concerne :

* Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat (hors PLAI).

* Les 100 premiers m² des locaux à usage d'habitation principale.

* Les locaux à usage industriel

* Les locaux à usage artisanal

* Les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale

* Les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale

Taux d'imposition et sectorisation

Le taux résulte de votre choix, il peut être sectorisé.

Taux communs : 1 à 5%

Pouvant être portés jusqu'à 20% dans certains secteurs s'il y a nécessité de réaliser des travaux substantiels d'équipements publics.

Conséquence :

Au-delà de 5% :

Toutes les participations sont supprimées dans le secteur considéré.

Les exonérations de plein droit :

* Les constructions et aménagements destinés à être affectés à un service public ou d'utilité publique

* Les constructions de locaux d'habitation et d'hébergement financées par un PLAI

* Certains locaux des exploitations, des coopératives agricoles et des centres équestres

* Les constructions et aménagements réalisés dans les périmètres d'opération d'intérêt national

* Les constructions et aménagements réalisés dans les ZAC

* Les aménagements prescrits par un PPR
La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans

* La reconstruction de locaux sinistrés
Les constructions dont la surface est inférieure à 5m²

Exonérations facultatives sur délibération
Totalemment ou partiellement sur :

* Les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé hors PLAI

50% de la surface excédant 100m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé

* Les locaux à usage industriel

* Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m²

* Les immeubles classés ou inscrits

Conclusion

Toutes les taxes ou participations sont supprimées au profit de la TA.

Sont en sursis :

- La participation pour raccordement à l'égoût (PRE)
- La participation pour non réalisation d'aires de stationnement (PNRAS)
- La participation pour voirie et réseaux (PVR)

Dans tous les cas :

- Si dans certains secteurs les taux sont supérieurs à 5% les participations « en sursis » sont supprimées
- Elles seront définitivement supprimées le 31 décembre 2014.

Sans délibération de notre part la TA sera instituée de plein droit au taux de 1%.

Il est voté tous les ans.

Les élus, après en avoir délibéré, décident, à l'unanimité, de sectoriser la commune, à savoir : les zones AU seront taxées à 2% et le reste de la commune à 1%.

Les élus, après en avoir délibéré, décident de retenir les exonérations facultatives suivantes :

- 50% de la surface excédant 100m² pour les constructions à usage de résidence principale financés à l'aide du prêt à taux zéro renforcé
- Les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400m²

Toutefois, les élus sont bien conscients que cette taxe devra remplacer toutes les autres participations (raccordement à l'égoût, à l'eau potable, à l'électricité, etc. à compter du 1^{er} janvier 2015 et qu'elle devra être augmentée au minimum de 1% par an.

SIVOS

Accueil péri scolaire et restauration

A la création de ces services le SIVOS avait bénéficié de contrats aidés pour le personnel.

Ces contrats n'existent plus, le nombre d'enfants toujours croissant nous a obligés à embaucher 3 personnes.

Le coût à charge du SIVOS était environ de 6 000€ par an, il est maintenant d'environ 20 000€.

La participation des communes n'a pratiquement pas évolué depuis 2002 (69 000€ à 76 000€).

Le SIVOS demande donc une participation supplémentaire de 10 000€ à l'ensemble des communes, soit 70% à la charge de la commune de MALIGNY, soit 7 000€.

Les élus, acceptent, à l'unanimité, de verser une participation supplémentaire de 7 000€.

Gérard ARNOUITS invoque la remise en cause de la gratuité des transports par le Conseil Général.

Impayés

Les élus du SIVOS ont demandé que les impayés de cantine ou d'accueil soient pris en charge par la commune de résidence de la famille.

En quel cas, le SIVOS passe les sommes en non valeur et la commune verse une participation égale à la perte.

Les élus, acceptent, de rembourser au SIVOS les impayés des résidents de la commune.

Voyage scolaire

Les élus sont informés que l'enseignant des CM souhaite accompagner ses élèves en classe de neige en janvier 2012.

La participation par élève serait de 390€ soit un tiers à notre charge 130€.

Les effectifs sont les suivants :

LA CHAPELLE - 2 élèves (260€)

LIGNORELLES - 3 élèves (390€)

MALIGNY - 15 élèves (1 950€)

VILLY - 1 élève (130€)

Le SIVOS ne pouvant plus inscrire cette dépense tous les ans lors du vote du budget primitif, les enseignants ne souhaitant pas aller à la neige chaque année, cette participation sera à inscrire au budget primitif 2012 pour notre commune.

INFORMATIONS DIVERSES

Elections 2012 : Election du Président de la République le 22 avril et le 6 mai - Elections législatives, les 10 et 17 juin.

Serein : Thierry Corberon et Denis Lorot ont fait l'inventaire des travaux à réaliser sur le Serein à la demande du syndicat d'aménagement de la vallée du Serein.

Terrain de football : la commission régionale des terrains et infrastructures sportives a supprimé les deux terrains de foot de sa base de données.

Tennis club : cette association nous a transmis son dernier bilan.

Eclairage public : la société Eiffage qui nous assure l'entretien du réseau nous informe qu'elle effectuera les visites d'entretien la nuit et que les pannes détectées seront réparées dès le lendemain.

Signod girod : la dernière visite a été effectuée le 20 octobre, rien de particulier n'a été signalé.

Recensement de la population : il est remis à chacun les résultats de l'enquête quant au ressenti des agents recenseurs.

Téléthon : une randonnée cyclotouriste organisée par le Crédit Agricole traversera la commune, le samedi 3 décembre prochain.

Réception télé : la diffusion analogique cessera définitivement le 29 novembre prochain pour les utilisateurs de paraboles Atlantic Bird 3.

Commission environnement : le concours des illuminations a été lancé, les élus passeront le vendredi 16 décembre à partir de 18h.

Une nouvelle plantation dans le verger aura lieu le 26 novembre à 10h 30mn.

Une séance de taille est prévue le samedi 11 février avec le concours de M.DELBOS.

Schéma départemental de la coopération intercommunale : une réunion de cette instance a eu lieu cet après-midi et la motion de Chablis et la nôtre ont été rejetées. S'appliquera donc la proposition du Préfet avec le regroupement de la communauté de communes de Chablis et celle de la vallée du Serein.

Que faire avec les projets en cours ? Pour rappel, mise aux normes de la maison de retraite, création d'une maison de santé.

Les compétences doivent être prises à maxima. De grosses différences existent entre nos deux collectivités qui entraîneront des augmentations conséquentes pour nos contribuables.

Séance levée à 23h 30mn.

REUNION DU 31 JANVIER 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : M. BARBE. L. NOLET. X. RATTE.

B. DI BLAS. R. SEGALT. T. CORBERON.

D. LOROT.

C. DESPLAT. P. SODOYER. O. SAVARY.

Absents excusés : C. FANTIN (pouvoir T. CORBERON). F. TURCIN. M. BONNET.

Absent : JP. DURUP.

Secrétaire de séance : B. DI BLAS.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui appelle une observation quant à la libéralisation des droits de plantation, le conseil municipal ayant voté la motion qui refuse la libre plantation de vignes sur tout le territoire.

Il est passé à l'ordre du jour.

VOIRIE

Travaux 2012

La commission de la voirie a fait chiffrer des travaux de voirie en vue de l'établissement du budget primitif 2012, à savoir :

- Reprise de la chaussée de la RD 91 sur environ 220m, suite à l'affaissement de la tranchée réalisée pour des travaux d'assainissement.

- Réfection de trottoir en béton désactivé du monument aux morts à la rue du Moulin et de la rue Notre Dame, à la rue du Temple.

- Réfection de trottoir en bi-couche (calcaire) rue Auxerroise et Grande rue, du pont du bief à chez Bonnet et de la rue du Moulin à la Grande rue.

P. SODOYER - ne pas oublier l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Les élus donnent des priorités quant aux travaux de voirie, à inscrire au budget, à savoir :

- les trottoirs de l'école maternelle à la rue du Grand Cotat, ensuite ceux de la rue Auxerroise et en dernier l'affaissement dû à l'assainissement.

Radars

Comme l'avaient demandé les élus à l'occasion d'une précédente réunion, 2 radars seront commandés chez MAGSYS. Un radar fixe sera installé à l'entrée nord du village, au poteau électrique de la Grande rue et un mobile avec batterie, à l'entrée sud.

Pour financer cet achat nous pourrions bénéficier d'une subvention d'un montant de 40% au titre des amendes de police.

BATIMENTS

Hangar

L'appel d'offres a été ouvert et les lots attribués, dont le lot 1 « gros œuvre » à l'entreprise Michel. Toutefois, un artisan ayant soumissionné n'a pas eu les mêmes documents que les autres. Nous avons été dans l'obligation de relancer un appel d'offres pour le lot n°1. L'annonce est passée le 30 janvier dans l'Yonne Républicaine et le BOAMP et les entreprises ont jusqu'au 23 mars pour remettre leurs offres.

Abri au complexe sportif

La société Auxerre annexe-habitat a été contactée pour chiffrer un « abri » qui pourrait être installé sur la plate-forme en béton.

Il est proposé de faire :

- un abri de 3.41m x 5.40m dans lequel il y aurait une salle de 3m x 3.50m et 2 WC. 1 ouvert à tous en permanence et l'autre dont l'accès se ferait par la salle qui pourrait être utilisée par le tennis et à l'occasion des manifestations.

- un auvent de 3 m X 5.40 m

La commission des bâtiments est mandatée pour affiner ce projet.

P. SODOYER demande que faire de l'ancien vestiaire.

ENVIRONNEMENT

Espace Lafarge

Les bornes d'éclairage public dans l'espace Lafarge ne semblent pas adaptées au lieu.

En effet, elles sont toutes cassées (véhicules, ballons, chaussures, etc ...) et devenues dangereuses.

Il nous est proposé de remplacer tous les points lumineux par des bornes encastrées de type LITTLE ROK(25),

La société EIFFAGE d'Auxerre qui nous assure l'entretien de l'éclairage public nous a fait une offre ainsi qu'AD ELEC de Tonnerre.

Les élus décident de retenir l'entreprise AD ELEC.

Embellissement

Il est proposé de faire l'acquisition de quelques pots de couleurs vives (jaune, vert vif, rose, bleu, etc...) afin d'égayer la cour de l'école et de proposer aux enfants d'y faire des plantations.

Peut-être faudrait-il envisager l'achat d'un minimum de 5 pots, d'au moins 1m de hauteur, afin qu'ils soient décoratifs et accessibles ?

Ces pots pourraient être installés dans la cour, à l'angle de la rue des Coteaux Fleuris et de la rue des Ecoles. Ainsi ils ne gêneraient pas l'accès à la cour et seraient visibles par tous.

Il pourrait être aussi installé un gros pot rond, rouge, à l'angle du garage des pompiers, de 140 de diamètre et 1.40m de hauteur. Ce pot serait décoratif et localiserait parfaitement le CPI.

Ces dépenses seront à prévoir au budget primitif 2012.

QUESTIONS DIVERSES

Relais SFR

S.F.R. nous a contactés pour l'installation d'un relais sur notre commune. Leur souhait étant de pouvoir bénéficier du château d'eau.

Depuis 2004 nous louons le château d'eau à ORANGE qui nous paye un loyer annuel.

Si vous souhaitez que SFR s'implante sur la commune, nous pouvons également leur louer le château d'eau.

Les élus émettent un avis favorable à cette requête avec paiement d'un loyer.

Matériel

Le matériel mis à disposition des associations pour les manifestations est vieillissant.

Peut-être faudrait-il envisager de faire l'acquisition de 10 tables avec bancs et d'un ou plusieurs « stands ».

Les élus souhaitent faire l'acquisition de 10 tables avec 20 bancs et 2 abris de

3mx4.5m (à prévoir lors de l'établissement du budget primitif).

Festival en Othe

Il nous est proposé un spectacle entre le 6 et le 18 juillet.

Les élus émettent un avis favorable à l'accueil d'un spectacle, soit le 8 juillet à l'occasion du vide-greniers, soit le 14 juillet après-midi.

Subventions

Le CFA de Champignelles, le CFA d'Auxerre, les PEP 89 et le CIFA nous sollicitent pour l'octroi d'une subvention. Les élus refusent d'allouer une aide aux organismes précités.

INFORMATIONS DIVERSES

Balayage - nous avons constaté sur la dernière facture de balayage de la mairie de Chablis que le tarif horaire avait augmenté de 12.78%.

16^{ème} circuit icaunais - cette course traversera notre commune le week-end des 16 et 17 juin prochain (une réunion d'information est prévue le 8 février).

Giromédias ex Girod signalétique est passée pour son intervention trimestrielle de nettoyage et n'avait rien de particulier à signaler.

Insee - les chiffres de la population étant définitif, la population de la commune est de 779 habitants.

Nationalité française - les candidats à la nationalité française devront être titulaires d'un diplôme au moins égal au brevet des collèges.

Plan ORSEC - les élus sont informés qu'il a été modifié afin de prendre en compte la distribution de pastilles d'iode en cas de rejets radioactifs dans l'atmosphère.

Société de pêche - cette association nous a remis son bilan 2011.

REUNION DU 22 MARS 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET. X.RATTE. C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SEGAULT. T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY. C.DESPLAT. P.SODOYER.

Absent excusé: JP.DURUP.

Secrétaire de séance: X.RATTE.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui n'appelle aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2011 qui s'élève pour la section de fonctionnement à la somme de 466 279.65€ en dépenses et à la somme de 800 457.43€ en recettes, soit un excédent de 334 177.78€, et pour la section d'investissement à la somme de 512 961.11€ en dépenses et à la somme de 393 551.45€ en recettes, soit un résultat négatif de 119 409.66€. D'où un résultat général excédentaire de 214 768.12€.

G.ARNOUITS quitte la salle.

Olivier SAVARY fait voter le compte administratif pour l'exercice 2011. Il est voté, à l'unanimité, des présents, soit 13 voix pour (en annexe).

Compte de gestion du percepteur - ce document est identique à notre compte administratif.

BUDGET PRIMITIF 2012

Il est soumis le budget primitif établi par la commission des finances qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 883 873.83€, et, en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 644 409.66€.

G.ARNOUITS fait voter le budget primitif. Il est voté, à l'unanimité, soit 14 voix pour.

Taux des 4 taxes

Les taux des taxes restent inchangés, à savoir :

Taxe d'habitation : 17.83%

Foncier bâti : 15%

Foncier non bâti : 25.59%

Cotisation Foncière des Entreprises : 20.48%

Le produit des 4 taxes serait de 330 993€. Toutefois, avec les allocations et compensations diverses et le prélèvement pour le GIR, le produit sera de 323 078€.

QUESTIONS DIVERSES

COMPLEXE SPORTIF «JULIEN BERSEGOL»

Abrî

La commission des bâtiments, suite à la décision de construire un « chalet » (24m² fermé et un auvent de 24m²) sur la plate-forme en béton entre les courts de tennis et le terrain de pétanque vous propose les travaux suivants: construction d'un abri béton, aspect bois; cloisons intérieur; électricité; sanitaires en céramique

B.DI BLAS propose que des « rondino » soient mis vers le terrain de tennis afin d'interdire l'accès des véhicules.

Terrain de pétanque

La commission des bâtiments vous propose de profiter des travaux en cours au point J afin de mettre l'éclairage au terrain de pétanque. Cet éclairage pourrait être programmé avec l'éclairage public.

Il est passé au vote: 7 pour l'éclairage, 3 contre et 4 abstentions.

ECOLE MATERNELLE

Escalier

La commission des bâtiments vous propose la réfection de l'escalier de l'école maternelle.

Il est demandé aux commissions de la voirie et des bâtiments de faire l'inventaire des rues et des bâtiments, par rapport à l'accessibilité pour les handicapés.

Archives

Le personnel de la CCVS a commencé à aménager ce local au fond de la salle du conseil.

ASSOCIATION FONCIERE

Le Préfet ayant supprimé l'association foncière, son patrimoine doit être incorporé à celui de la commune ainsi que ses avoirs financiers.

Les conseillers municipaux acceptent cette rétrocession.

SAPEURS-POMPIERS

Les sapeurs-pompiers souhaiteraient faire l'acquisition d'un aspirateur à eau, de matériel de sécurité et auraient besoin de quelques vêtements (rangers, pantalon, etc...).

Les sapeurs-pompiers informent les élus qu'ils partiront tous en formation une semaine pour le secours à personne.

Gérard ARNOUITS les félicite pour cette initiative qui une fois de plus prouve le dévouement dont ils font preuve pour le bien-être de la population.

INFORMATIONS DIVERSES

Syndicat d'électrification - le compte-rendu de la réunion du 27 janvier est remis aux élus.

Urbanisme - les élus sont informés que certains formulaires ont changé depuis le 1^{er} mars 2012.

Circulation - un comptage de véhicules ainsi que leur vitesse a été effectué sur notre commune et il est constaté que pour un trafic jour, d'environ 1 000 véhicules, la vitesse moyenne est de 53km/heure.

Voirie - Des travaux devant être réalisés sur un passage à niveau, la RN 77 sera déviée par notre commune du 1^{er} au 13 juillet prochain.

Malí - La Préfecture nous informe que la situation au Malí se dégradant, il convient d'éviter de se rendre dans ce pays.

Signod Girod - La visite trimestrielle a été faite et aucune dégradation n'a été constatée sur les panneaux.

Questions des élus

- P.SODOYER - le chemin de la plage est difficile d'accès.

Le souci est que le chemin communal s'arrête au niveau de la propriété SAVARY et qu'il est inondé tous les ans

- R.SEGAULT - souhaiterait que la haie du talus sur la rue des Vignes soit coupée.

- M.BARBE - voirie - cette année seront refaits en priorité, les trottoirs rue Auxerroise.

Des gravillons sont à enlever à l'angle du chemin des Hâtes et de la rue des Coteaux Fleuris.

Voir pour mettre des panneaux « 50 » sur la rue des Coteaux Fleuris et la rue du Stade.

Séance levée à 23h 30mn.

REUNION DU 10 AVRIL 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : M.BARBE. L.NOLET. X.RATTE. C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SEGAULT. T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY. C.DESPLAT. P.SODOYER. JP.DURUP.
Secrétaire de séance : O.SAVARY.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent.

Il est passé à l'ordre du jour.

HANGAR COMMUNAL

Olivier SAVARY fait le compte-rendu de la commission d'appel d'offres à savoir que les plis ont été reçus le vendredi 23 mars à 12h.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en présence de M.SUINOT, le 26 mars pour ouvrir les offres et le vendredi 6 avril pour les analyser.

La commission propose de retenir l'entreprise TAFFINEAU.

Les élus entérinent les propositions de la CAO et retiennent l'entreprise TAFFINEAU, à l'unanimité.

Pour mémoire les autres lots ont été attribués à :

Lot 1 - terrassement - VRD - BOUJEAT

Lot 3 - charpente couverture bardage menuiserie - BAILLY

Lot 4 - électricité - APAGELEC

Les marchés seront signés le mercredi 2 mai avec les entreprises.

ABRI « point J »

Suite à notre décision de construire un « chalet » sur la plate-forme en béton au complexe sportif « Julien Bersegol », la commande a été passée auprès Auxerre annexe habitat.

La construction devrait être achevée fin juin.

Nous avons demandé aux autres artisans de prévoir de réaliser leurs travaux début juillet.

ELECTIONS

Il est rappelé aux élus que la présentation de la carte électorale n'est pas obligatoire. Son défaut ne fait pas obstacle à l'exercice du droit de vote, si l'électeur est

inscrit sur la liste électorale et qu'il justifie de son identité.

Le cachet de la mairie et la signature du maire ne sont pas obligatoires sur les cartes électorales.

QUESTIONS DIVERSES

Fourrière

Le syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne nous demande notre avis sur l'adhésion des communes de Coutarnoux, Treigny, Carisey, Boeurs-en-Othe et de la communauté de communes d'Ancy-le-Franc.

Commission environnement

Philippe SODOYER suggère qu'il soit lancé un concours de boîtes aux lettres décorées en remplacement ou en complément du concours des illuminations de fin d'année.

Syndicat d'aménagement de la vallée du Serein

JP.DURUP. T.CORBERON et D.LOROT font le compte-rendu de la réunion du syndicat au cours de laquelle il a été abordé les problèmes de manque d'eau dans le Serein.

Le problème du barrage de Maligny a été reporté à une date ultérieure.

Caveau

Olivier SAVARY demande si une solution pourrait être trouvée pour insonoriser le caveau. Un ingénieur acousticien s'est déjà déplacé et sans nuire au cadre du caveau il ne semble pas qu'il ait de solution. Toutefois, lors de repas avec les tables rondes et des nappes qui descendent au sol, il semble qu'il n'y ait pas de résonance. A étudier.

Route touristique du vignoble

Le circuit de cette année est prévu sur l'Auxerrois.

REUNION DU 29 MAI 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUS, Conseiller Général, Maire.

Présents: M.BARBE. L.NOLET. X.RATTE. C.FANTIN. B.DI BLAS. F.TURCIN. M.BONNET. R.SGAULT. T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY. C.DESPLAT. P.SODOYER.

Absent excusé: JP.DURUP.

Secrétaire de séance: L.NOLET.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

MANIFESTATIONS

Vendredi 1^{er} juin - Fête des Voisins

La commune met à disposition des tables et bancs, à l'espace Lafarge et rue des Maisons Rouges.

Jeudi 21 juin - Fête de la musique

L'original big band (20 musiciens) assurera une prestation d'environ 2 heures à l'espace Lafarge, à partir de 18h 30mn. En cas de pluie cette prestation se déroulera au lavoir.

Samedi 14 juillet - dans le cadre du festival en Othe « la guinguett' à Marie » se produira pendant une heure, à partir de 19h pendant le vin d'honneur, à l'espace Lafarge. En cas de pluie ce concert se déroulera au lavoir.

Concours des maisons fleuries - pour la 6^{ème} année ce concours est lancé avec une inscription départementale. Le jury communal passera voir les fleurissements le vendredi 29 juin, en soirée.

BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Scrutins 10 et 17 juin 2012

8h à 12h	- Olivier SAVARY - Denis LOROT - François TURCIN
12h à 16h	- Mireille BONNET - Chantal FANTIN - Bruno DI BLAS
16h à 18h + dépouillement	- Maurice BARBE - Luc NOLET - Xavier RATTE

8h à 12h	- Olivier SAVARY (8 à 10h) - Chantal FANTIN (10h à 12h) - Maurice BARBE - Thierry CORBERON
12h à 16h	- Philippe SODOYER - Catherine DESPLAT - Régis SGAULT
16h à 18h + dépouillement	- Chantal FANTIN - Thierry CORBERON - Jean-Paul DURUP

A chaque tour, le maire assure l'ouverture et la fermeture du bureau de vote ainsi que le dépouillement.

QUESTIONS DIVERSES

Chemin piétonnier

Au titre des amendes de police, dans le cas où nous pourrions bénéficier d'une subvention de 50% du montant HT des travaux, il est proposé d'aménager un chemin piétonnier à l'entrée sud du village, du panneau d'agglomération jusqu'au domaine Durup, comme cela a été fait sur la RD 35.

Philippe SODOYER pense que pour la sécurité des motards la pose de poteaux style « Rondino » est déconseillée, à voir.

Malgré tout ce chemin sera entièrement dans l'agglomération donc sur une portion soumise à une limitation à 50km/h.

François TURCIN suggère qu'un ou deux passages protégés soient créés.

Les élus émettent un avis favorable à cette proposition.

Entretien de la commune

Pour assurer le travail saisonnier, une personne doit être recrutée de juin à fin septembre.

Le terrain de foot et le petit terrain à côté doivent être tondus avant les feux de la Saint-Jean.

ADAVIRS

L'association d'aide aux victimes d'infractions nous sollicite pour le versement d'une subvention.

Les élus conformément à leur engagement de début de mandat refusent d'allouer une subvention à cette association.

REUNIONS

Il est remis aux élus les comptes-rendus du :

- Syndicat d'électrification (30 mars)
- Syndicat du collège de Chablis (2 avril). Xavier RATTE rappelle les problèmes rencontrés avec le gymnase (groom, fuite d'eau, etc...)
- Syndicat d'aménagement de la vallée du Serein (5 avril)

INFORMATIONS DIVERSES

- Abrî complexe sportif Julien Berségo - La société Auxerre annexe-habitat devrait construire le « chalet » les 27.28 et 29 juin. Comme convenu, les autres artisans interviendront début juillet.
- Anciens combattants - La cérémonie commémorative de la Résistance aura lieu, le samedi 11 août à 9h 15mn au monument aux morts et ensuite à la stèle de Chablis.
- Plan de prévention des risques d'inondation - un arrêté autorisant l'accès aux propriétés privées par les géomètres de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne nous a été transmis par la Préfecture le 23 mai.
- Dimanche 3 juin - une randonnée cycliste traversera notre commune.
- Analyse d'eau - les derniers résultats sont communiqués aux élus, le taux de nitrates est de 30mg/l.
- Girodmédias - la visite trimestrielle a été effectuée le 18 avril et aucun problème n'a été signalé. Réfléchir à la signalétique des différentes salles (salle Lafarge, petite salle, etc...). Supprimer le panneau du mur de l'école maternelle.
- Amicale des anciens élèves - cette amicale a été dissoute par les présidentes.

QUESTIONS DES ELUS

- Sonorisation du caveau - Olivier SAVARY souhaiterait qu'un essai soit fait avec des tentures ?
- Xavier RATTE demande à qui appartient le rû des vaurelaines, suggère de repeindre les panneaux d'affichage.
- Luc NOLET précise que l'entrée de sa propriété a été financée sur ses deniers même si c'est la même entreprise qui a réalisé les travaux communaux et les siens.
- Il est signalé que l'avaloir au droit du 15 grande rue s'est affaissé.

Séance levée à 22h 20mn.

REUNION DU 24 JUILLET 2012

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni ce jour, à 20h 30min, sous la présidence de Gérard ARNOUITS, Conseiller Général, Maire.

Présents : M.BARBE. C.FANTIN. M.BONNET. T.CORBERON. D.LOROT. O.SAVARY. P.SODOYER. JP.DURUP. F.TURCIN.

Absents excusés : L.NOLET (pouvoir G.ARNOUITS). B.DI BLAS (pouvoir D.LOROT). R.SEGAULT (pouvoir C.FANTIN).

Absents : X.RATTE. C.DESPLAT.

Secrétaire de séance : C.FANTIN.

Il est donné lecture du compte-rendu précédent qui ne donne lieu à aucune observation.

Il est passé à l'ordre du jour.

BATIMENTS

Hangar

A - Mezzanine - Nous avons émis la possibilité de faire une 2^{ème} mezzanine dans le hangar, 3 hypothèses s'offrent à nous, à savoir :

1) Nous ne faisons pas de mezzanine.

2) L'entreprise met une poutrelle en prévision de la création d'une mezzanine.

3) L'entreprise met une poutrelle et prépare le plancher de la future mezzanine.

P.SODOYER demande si ces travaux sont différés s'ils devront être confiés à la même entreprise.

Les élus décident de financer la pose de la poutrelle en prévision de la création d'une 2^{ème} mezzanine (2^{ème} hypothèse).

B - Gros oeuvre - M.SUINOT nous propose un avenant pour l'entreprise TAFFINEAU (lot 2) pour la réalisation de 6 têtes de puits.

Les élus refusent, dans un premier temps, cet avenant, souhaitant avoir plus d'explications quant aux travaux proposés.

Chalet

Les travaux se déroulent correctement et devraient être terminés d'ici une quinzaine de jours. L'ensemble est visuellement correct.

VOIRIE

Trottoirs

Un habitant de la rue Auxerroise nous a demandé que le devant de sa propriété soit bétonné. Cette requête a été refusée.

En effet, sur l'espace public, la commune a fait le choix de mettre un enduit bi-couche avec de la mignonnette claire sur les trottoirs sans différencier les entrées des propriétés.

Une autre requête nous est présentée, dans la grande rue, où le propriétaire souhaite financer son entrée en enrobé noir.

Les élus, majoritairement, estiment qu'il est préférable qu'il y ait une unité de couleur.

G.ARNOUITS propose qu'il soit demandé aux riverains s'ils souhaitent que le devant de leur propriété soit faite en béton désactivé de la même couleur que les matériaux choisis par la commune mais pas en enrobé.

Il sera proposé à tous les propriétaires souhaitant faire leur entrée en béton désactivé de payer la différence entre les deux solutions.

Commission de la voirie

2 élus étaient présents à la dernière réunion de la commission, il a été constaté :

- le rû de Vaufroux est à curer, la patte d'oie en haut de Bacarat est à revoir, des pluies importantes ont entraîné des cailloux en bas du chemin des Pierrettes, la grille du chemin de la vallée d'Ouziou est à rehausser, faire un avaloir aux Chaumes, etc...

En ce qui concerne le rû de Vaufroux le fossé n'aboutissant pas à la rivière, il pourrait y en avoir un de créé dans la parcelle de la CCVS (à voir).

QUESTIONS DIVERSES

Décoration des rues

Une partie des trottoirs de la rue des Coteaux Fleuris, ainsi que de la rue des Ecoles semblent suffisamment larges pour que l'on installe quelques pots.

Ces rues permettant l'accès à la majorité des domaines viticoles de notre commune, il vous est proposé de mettre des « baquets » en grès de Puisaye.

Les élus décident de l'achat de 10 baquets.

P.D.I.P.R.

Il nous est demandé de valider un circuit pédestre pour son inscription au PDIPR.

Le parcours démarre de l'espace Lafarge, passe par Villy, Lignorelles, Ligny et retour à Maligny.

Des animations sont organisées sur les circuits et de la documentation est éditée (papier et internet).

Le maire est habilité à signer la convention.

INFORMATIONS DIVERSES

Radars - trois contrôles de vitesse ont été faits par la Gendarmerie depuis l'installation des radars et un seul véhicule était en infraction et roulait à 76km/h à 22h.

Les dernières statistiques sont remises aux élus.

FAVEC - cette association remercie la municipalité pour le versement d'une subvention.

Boucles de l'Yonne - cette course cycliste aura lieu du 11 au 13 août et traversera notre commune.

Brigade de Protection des Familles - un dépliant d'information est remis à chacun.

Séance levée à 23h 20mn.

Vous habitez à Maligny :

L'association ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs peut vous venir en aide.

A qui s'adresse cette aide ?

Vous êtes une personne retraitée, vous êtes seul(e) ou en couple, peut-être âgé(e), peut-être de moins en moins autonome, vous souhaitez passer encore un peu de temps dans votre maison, et vous avez besoin de quelqu'un pour vous aider.

Vous êtes jeune ou moins jeune, vous avez une famille, peut-être des enfants, vous voulez disposer d'un peu de temps libre ou votre activité professionnelle déborde un peu sur votre vie privée et vous avez besoin de quelqu'un, quelques heures, pour garder les enfants.

Vous sortez d'hospitalisation et vous ne pouvez pas assurer les tâches ménagères quotidiennes mais votre mutuelle peut, éventuellement, prendre en charge une partie des heures qui vous sont nécessaires pendant votre convalescence.

Plus généralement, quels que soient votre âge et votre état de santé, vous souhaitez simplement vous faire aider pour le ménage, le repassage et autres tâches ménagères.

Vivez mieux chez vous et simplifiez-vous la vie en faisant appel à l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs.

Présidée par Jacqueline Fromonot de Villy et gérée par une équipe de 22 bénévoles motivés et dynamiques, elle propose les services de 15 salariées très professionnelles, formées, compétentes, dans 8 communes du canton : Ligny-le-Châtel, Maligny, Villy, La Chapelle Vaupelteigne, Lignorelles, Méré, Varennes et Villeneuve-Saint-Salves.



Le bureau, de gauche. à droite, assis : Sylvette Nolet, Jean Paoella, Jacqueline Fromonot, Chantal Lopes ; debout : Monique Didden, Christine Monnaux, Martial Massé (manque Pierre Chiapino)

Comment contacter l'ADMR ?

Pour bénéficier de notre intervention, la démarche est simple : vous contactez votre référent village ou la coordinatrice du service aux heures d'ouverture de la Maison des services. Votre demande sera étudiée, les renseignements nécessaires vous seront donnés et toutes les démarches à faire vous seront expliquées. Dans tous les cas, en fonction de votre situation, un plan d'aide personnalisé vous sera proposé. Une participation financière vous sera demandée, calculée selon le niveau de vos ressources et des aides extérieures dont vous pouvez bénéficier, émanant de votre caisse de retraite, du Conseil général, de la CAF, des mutuelles... Bien évidemment, vous bénéficierez d'une réduction d'impôts de 50% des sommes versées.

Quels services d'aide à domicile et d'aide à la personne sont possibles ?

Trois gammes de services sont proposées par l'association :

La gamme domicile comprend le ménage, le repassage et le service mandataire ; elle s'adresse aux personnes de plus ou de moins de 60 ans.

La gamme famille comprend l'aide à domicile aux familles avec prises en charge, la garde d'enfants à domicile et actions socio-éducatives.

La gamme autonomie comprend le ménage, l'entretien du linge, les courses, l'aide à la personne et son accompagnement, la préparation des repas, l'aide aux aidants et l'installation de la téléassistance. Elle s'adresse à des personnes qui perdent ou ont perdu leur autonomie ainsi qu'à ceux qui les aident.

Contacts

A Maligny : Sylvette Nolet, référent village, tél. 03.86.47.48.99.

Mireille Bonnet, responsable téléassistance, tél. 03.86.47.47.44.

A la maison des services : Angélique Taranne, coordinatrice de proximité ; tél. 03.86.98.01.41 ; permanences lundi, mardi et jeudi de 9 à 12 h 30 et de 13 à 16 heures ;

Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le Châtel.

AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers tient à remercier les habitants de Maligny de les avoir très bien reçus lors de leur passage pour les calendriers.

Notre choucroute a rencontré aussi un fort succès avec une centaine de convives.

En ce qui concerne le méchoui du 14 juillet, il a dépassé les 130 invités, ce qui est pour nous un record.



Je vous donne donc maintenant rendez-vous pour notre prochaine manifestation qui sera la choucroute, le

SAMEDI 3 NOVEMBRE 2012

Il est à noter, en accord avec la mairie que les pompiers de Maligny continuent de faire les nids d'insectes sur la commune.



Nous tenons aussi à vous informer que nous recruté un nouveau pompier en la personne de Maxime SAVARY qui nous a rejoint depuis le début de l'année 2012, ce qui porte notre effectif à 11 sapeurs-pompiers.



L'Amicale,

TENNIS CLUB DE MALIGNY

La saison 2011-2012 n'est qu'à deux mois de son terme. L'année s'est avérée positive sur de nombreux points.

- A) Les effectifs : avec 41 licenciés dont 17 jeunes, le club est en légère progression (37 en 2011).
- B) L'école de tennis : avec l'utilisation du gymnase de Ligny, d'octobre à mars, les séances sont bien réparties sur l'année. Deux groupes de niveau ont pu être formés avec 14 inscrits et les garçons étaient majoritaires. Les cours se sont terminés fin juin. La nouvelle saison commencera en octobre. Les parents intéressés par cette activité pour leur enfant peuvent, dès à présent, se renseigner auprès du président. En 2012-2013, les féminines seront peut-être mieux représentées.

C) Le championnat : les résultats sont satisfaisants.

Coupe d'hiver, novembre et décembre 2011 :

Messieurs 3^{ème} division : 4^{ème}/6

Messieurs 5^{ème} division : 1^{er}/6. L'équipe monte en 4^{ème} division. Son capitaine, Yannick Villedieu peut être fier de la performance de ses joueurs.

Dames 4^{ème} division : 3^{ème}/6. Pour sa première participation en coupe d'hiver, les féminines emmenées par leur capitaine, Delphine Roblot, ont bien tenu leur rang.

Championnat de printemps, mai et juin 2012

Messieurs 3^{ème} division : 1^{er}/6. L'équipe accède à la 2^{ème} division, une première dans l'histoire du club.

Messieurs 5^{ème} division : 4^{ème}/5

Dames 3^{ème} division : 5^{ème}/5

- D) Le classement des joueurs et joueuses : forte progression chez les jeunes adultes. Le meilleur classement, c'est 15/4 pour Alain Tremblay, le capitaine de l'équipe 1, messieurs. Thomas Fournier, finaliste du championnat de Bourgogne 4^{ème} série, a été sélectionné pour participer au championnat de France à Roland-Garros en août.
- E) Le double-mixte : le samedi 7 juillet, il a donné lieu à quelques belles rencontres et un agréable moment de convivialité, les membres du club ayant invité quelques joueuses des clubs voisins. Elodie Borge et Thomas Fournier ont remporté la coupe du conseiller général. La paire Sophie Wengier - Alain Tremblay s'est classée seconde et l'équipe Sabrina Bonan - Stéphane Phélep a remporté la médaille de bronze.



- F) L'aménagement extérieur des courts : l'abri construit par la commune pour le complexe sportif va profiter au club qui pourra l'utiliser au moment de ses compétitions, ses entraînements ou lors du fonctionnement de l'école de tennis.

Le Président, M. Nolet.

YOGA

Depuis septembre 2011, dans la salle Lafarge, tous les jeudis de 20h à 21h 30mn, a lieu un cours de Yoga, animé par Odette DE MATOS, professeur.

Nous avons commencé la saison par une bonne participation d'adhérents, nous en espérons davantage pour la prochaine rentrée.

N'hésitez pas à venir découvrir la pratique du Yoga, le premier cours est gratuit.

Les cours reprendront le jeudi 6 septembre.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter :

Odette DE MATOS : 03.86.51.55.19.

Sylvie SEGAULT : 03.86.47.51.99.

Le professeur et tous les adhérents remercient la municipalité pour la mise à disposition, hebdomadaire, de la salle.



GYM DOUCE

Depuis le 1^{er} janvier 2012, tous les vendredis, de 14 à 15h, à la salle Lafarge, une prof. Du PLPB d'Auxerre donne des cours de gym douce à une quinzaine de personnes de Maligny et des environs.

Ces cours sont très agréables, très bons pour la santé et nous font profiter d'une heure de détente et de rigolade.



Vous pouvez rejoindre le groupe en venant à une séance ou vous renseigner à la Mairie.
(tél : 03.86.47.44.91, mél : mairie.maligny@wanadoo.fr).

F.A.V.E.C.

Face au veuvage, ensemble continuons.

Le secteur de Maligny continue de fonctionner ; nous nous retrouvons, tous les troisièmes lundis du mois, autour de jeux et d'un goûter.



Nous remercions la municipalité de nous accueillir gratuitement.

Nous pratiquons le covoiturage pour le cinéma, une fois par mois, à connaissance du monde.



Nous organisons 2 repas au Lycée Vauban à Auxerre, et nous finissons la journée aux Serres du Bon Pain, chacune faisant son choix de fleurs préférées.

Cette année, nous avons rejoint, une fois, le secteur de Saint-Florentin qui organisait un pique-nique à Avrolles, nous étions nombreuses.

Un autre jour, nous sommes allées au théâtre à Troyes, avec le secteur de Tonnerre. Pour cela, nous devions d'abord rejoindre la ville de Tonnerre où un autobus était prévu.



Nous espérons faire évoluer les activités afin d'éviter l'ennui.

L'association départementale des conjoints survivants : 24 rue Paul Armandot - 89000 Auxerre - tél : 03.86.51.53.84.

CLUB DE L'AMITIE

Chaque jeudi, le club de l'Amitié se réunit au cœur de village (salle Lafarge) à partir de 14h. Scrabble, triomino, rummy club et divers jeux de cartes (belote, tarot, rami) vous attendent.

Tous les jeunes retraités, voisins, voisines, amis sont les bienvenus pour passer un moment agréable le jeudi, ainsi qu'à l'occasion des sorties, voyages et repas au restaurant qui ponctuent l'année.

Le 11 mars, Mme RABUAT, éleveuse de canards à Méré, nous a préparée un délicieux repas avec les produits de la ferme (foie gras, magret de canard fumé).

Le 31 juillet, nous partons pour Pouilly-en-



Auxois, le matin croisière de 2h puis dégustation et vente de produits régionaux, et artisanat. Déjeuner au restaurant avec menu du terroir, puis visite du Muséoparc d'Alésia.



Le 9 septembre, un repas amical nous réunira au nouveau restaurant de Carisey.

Comme toujours, les non adhérents sont également les bienvenus. Co-voiturage prévu.

Un séjour sur la Costa Brava à Blanès en Espagne nous emmènera au soleil du 20 au 28 octobre 2012 au prix de 299€ tout compris.

Le samedi 1^{er} décembre, à la suite de l'assemblée générale annuelle, nous dégusterons, au caveau, un repas préparé par Nicolas Pierre; le repas se terminera par une petite surprise pour tout le monde.

Revue de presse



Fleurs et illuminations récompensées

Vendredi soir, à l'issue de la cérémonie des vœux, le palmarès du concours des maisons fleuries et celui des illuminations de Noël a été dévoilé. Une quinzaine de personnes ont participé pour le fleurissement, quatre pour les illuminations.

Les lauréats

Maisons fleuries. Avec jardins, 1. Michel Fantin ; façades, 1. Michel Boitelet.

Illuminations. 1. Philippe Guyard et Jean-Michel Briquemond.

Tous les participants ont été récompensés. ■

P.-F. C.



LAURÉATS. Tous les participants du concours ont reçu une récompense, vendredi soir.

La fête des voisins réunit 80 convives

En Picardie, quartier bas de Maligny, la fête des voisins a réuni, vendredi soir, 80 personnes de tous âges. Dans une ambiance musi-

cale, avant les grillades au barbecue, les participants ont partagé l'apéritif et des spécialités culinaires apportées par chacun. ■

P.-F. C.



SUCCÈS. L'ambiance conviviale, clef du succès de cette fête.

Les écoliers ont fait leur cirque

Samedi après-midi, les élèves des classes du regroupement Maligny-Villy-Lignorelles-La Chapelle Vaupelteigne ont dû attendre presque une heure avant de monter sur les planches. Leur spectacle, sur le thème du cirque, et la fête, ont été retardés à cause de la pluie. Heureusement, le stand de maquillage était là pour faire patienter.

Finalement, la longue averse n'a en rien refroidi



CIRQUE. Les enfants ont fait le spectacle, samedi après-midi.

l'enthousiasme et altéré la prestation des jeunes artistes, joliment costumés et bien entraînés. Des plus petits de maternelle aux plus grands de CM2, ils ont offert quelques numéros d'équilibre et d'acrobatie. Les nombreux spectateurs ont chaleureusement ovationné les jeunes artistes.

Enfants parents et autres participants se sont ensuite dirigés vers les stands de jeux. ■

P.-F. C.

Jeux de lecture pour 70 incorruptibles



ATELIERS. Aidés par les enseignants et les parents, les enfants ont travaillé sur les livres.

Mardi, dans le cadre du XXIII^e concours littéraire des incorruptibles, 70 élèves de CP et CP-CE1 du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) de Ligny, et de CE1-CE2 du RPI de Maligny se sont rencontrés, à Ligny, autour des livres.

Organisé par les enseignants, sous la responsabilité de Fabrice Randé, coordinateur du réseau rural d'éducation, cet évé-

nement a bénéficié de l'aide des parents. Le matin, dans la salle des fêtes, 10 ateliers correspondant à 10 albums ont été proposés aux enfants répartis en petits groupes : questions à choix multiples,

nom des outils, des oiseaux, mots mêlés, etc. L'après-midi, après un pique-nique en commun, des activités de plein air ont été programmées, toujours sur les thèmes des livres. ■

P.-F. C.

Le loto des écoles fait le plein de joueurs



ANIMATION. Organisé samedi soir par l'association les Amis de l'école, avec l'aide des enseignants et des parents, le loto du regroupement scolaire Maligny/Villy/Lignorelles/La-Chapelle-Vaupelteigne a rempli le foyer communal. Le bénéfice de cette manifestation alimentera les caisses de la coopérative scolaire et permettra d'apporter quelques plaisirs supplémentaires aux enfants. ■

Carnaval jette ses couleurs dans le village



FIN PRÊTS. Le départ est proche et les enfants sont impatients d'entamer le tour du village.

Samedi après-midi, le temps était bien gris. Pourtant une joyeuse animation a régné dans les rues du village.

Organisé par l'association Les Amis des écoles avec l'aide des enseignants, le défilé de Carnaval, bruyant et coloré, a réuni de très nombreux enfants du regroupement

pédagogique, déguisés et maquillés.

Beaucoup de parents dont certains avaient joué le jeu et s'étaient costumés avec beaucoup de goût, étaient également présents. Derrière « Bonhomme Carnaval », ils ont arpenté la commune, offrant un moment très festif et un peu de liesse aux

habitants. Au terme de la balade, après avoir brûlé leur mascotte du jour, tous les participants se sont retrouvés autour d'un goûter.

Crêpes et chocolat

Petits et grands ont dégusté des crêpes, du vin chaud, du chocolat chaud et des boissons diverses

dans une ambiance des plus conviviales.

Les bénéfices de cette manifestation sont destinés aux caisses de chacune des coopératives scolaires. ■

P.-F. C.

Rendez-vous. L'association Les amis des écoles organisera un loto samedi 14 avril.

Le premier marché de Noël programmé

Poursuivant sur sa lancée, le comité des fêtes que préside Yan Denombret, propose un été et une fin d'année animés.

Entre feu de Saint-Jean, vide-greniers, marché de Noël ou encore concours de boule et 14 juillet, les membres de l'association ont concocté un programme alléchant.

Feu de la Saint-Jean. Il aura lieu le samedi 23 juin, au stade, à partir de 20 h 30 et sera animé par l'ensemble de musique celtique Armaez. Buvette et restauration seront au rendez-vous.

Vide-greniers. Il est prévu le dimanche 8 juillet, à l'espace Lafarge. Le comité attend de nombreux exposants ainsi que des artisans et des stands de produits régionaux. Emplacement : 2 euros le mè-



SAINT-JEAN. Les membres du comité des fêtes préparent la fête qui aura lieu samedi 23 juin.

tre linéaire. Dégustation de boudin.

Fête nationale. Comme tous les ans, en complément des autres festivités (concert, retraite aux flambeaux, bal gratuit et feu d'artifice), le comité proposera des jeux pour enfants, samedi 14 juillet toute l'après-midi, à l'es-

pace Lafarge.

Concours de pétanque. Il aura lieu le samedi 1er septembre, à partir de 13 h 30.

Marché Noël. C'est une innovation. Cette première édition se déroulera le dimanche 16 décembre à l'Espace Lafarge. Une trentaine d'exposants sont

déjà inscrits. Mais la liste n'est pas close et les personnes intéressées (les métiers de bouche, artisans, art, etc) seront les bienvenus. ■

P.-F. C.

Pratique. Renseignements et réservations auprès de Céline au 06.70.96.13.27 ou de Valérie au 06.80.25.88.46.



MALIGNY. La chasse aux œufs de Pâques était organisée par le comité des fêtes.

Le tennis-club a organisé son tournoi interne



PARTICIPANTS. Les membres du club avaient convié des joueuses des clubs voisins.

Le 24^e tournoi interne double-mixte du tennis-club de Maligny a tenu toutes ses promesses, samedi. Ce traditionnel rendez-vous a permis aux membres du club de se re-

trouver pour disputer quelques parties de double, en invitant, pour l'occasion quelques joueuses des clubs voisins. Puisqu'il fallait un vainqueur, c'est la paire Elodie-Thomas

qui a remporté la coupe. Mais au final, ce sont bien la convivialité et la sportivité les grandes gagnantes de cette journée ensoleillée. ■

P.-F. C.

La dernière des anciens élèves de Maligny

Dimanche, une page s'est définitivement tournée pour l'amicale des anciens élèves des écoles de Maligny. Dans le foyer de La Chapelle-Vaupelteigne, où près de 80 convives avaient pris place, l'émotion était palpable lorsque la présidente, Michèle Langlois, désignée en 1999, a pris la parole.

Elle a retracé 20 années d'activité de l'amicale, créée en 1992 : « Nous étions une douzaine au départ, sous la présidence de Charles Meunier, puis le nombre d'adhérents s'est étoffé jusqu'à atteindre la centaine. Aujourd'hui, nous ne sommes que 25 et la relève ne vient pas. »

Au nom du bureau en place, elle a ensuite annoncé : « Depuis 5 ans,



ÉMOTION. L'émotion était palpable parmi les participants attentifs aux paroles de la présidente.

nos demandes réitérées, destinées à trouver des bénévoles pour nous rem-

placer, n'ont pas eu d'écho [...] C'est très émue que je vous dis : c'est la dernière

rencontre des anciens élèves dans le cadre de l'amicale. » ■

P.-F. C.

Canard et sorties au menu du club de l'amitié



AMBIANCE. L'ambiance était joyeuse parmi les convives qui ont apprécié ce moment de rencontre.

Dimanche à midi, c'est à la ferme de la Petite fontaine, à Méré, que le club de l'amitié a convié ses adhérents à un repas concocté par l'équipe d'Yvette Rabuat, éleveuse et productrice de canards qui étaient au menu des 51 convives. « Un simple moment de rencontre et de convivialité », comme l'a précisé la présidente, Jeanine Sowinski.

Dès jeudi prochain, les

membres du club se retrouveront de 14 à 18 heures pour les activités hebdomadaires habituelles mais déjà, deux événements ponctuels sont programmés.

Ce sont deux sorties pour lesquelles les inscriptions seront nécessaires. « Nous avons prévu un voyage d'une journée autour de Pouilly-en-Auxois et Flavigny, fin juillet début août. Nous

attendons que notre transporteur fixe la date pour ouvrir les inscriptions. Ensuite, un séjour de neuf jours, du 20 au 28 octobre, est organisé à Blanes, sur la Costa Brava, en Espagne », a expliqué la présidente. ■

P.-F. C.

➔ **Pratique.** Pour tous renseignements sur le club ou les voyages, contacter Jeanine Sowinski, 70 Grande-Rue à Maligny. Tél. 03.86.47.41.54.

Les arts en vedette au centre de loisirs

Le centre de loisirs de la maison de l'enfant ouvrira ses portes du vendredi 6 juillet au lundi 3 septembre. Les enfants, de 3 à 14 ans, seront accueillis à la journée complète.

Les arts seront proposés sous toutes leurs formes : « Du théâtre à la danse en passant par la réalisation de courts métrages et de films d'animation, la sculpture, la poterie, la peinture, la musique. Certaines des disciplines bénéficieront de la présence d'intervenants extérieurs », précise le directeur Roger Tonnerre.

Ateliers manuels et créatifs, activités physiques, jeux, cuisine, sorties cinéma, piscine et musée,



ARTS. Après les sports d'équipes ou individuels, ce sont les Arts qui occuperont les enfants cet été.

mais également moments de détente et jeux d'eau seront au programme.

Festival en Othe

Des grands jeux et des sorties sont déjà planifiés : piscine le 16 août, musée

d'histoire naturelle et cinéma à Auxerre les 12 juillet et 9 août, sortie à Nigloland le 28 août ; la participation de tous les enfants au Festi'Coccolle, à Aix-en-Othe, dans le cadre du Festival en Othe

aura lieu jeudi 19 juillet. Deux jours avant, le 17 juillet, nuit au centre de loisirs, et le 26 juillet, rencontre avec le centre de Saint-Florentin autour d'un rallye-photo sur la ville. Les grands jeux pour tous les âges seront organisés chaque mercredi.

Enfin, un camp équestre se déroulera, du 9 au 13 juillet, au centre équestre de l'Armançon, à Chéu avec hébergement au camping de Saint-Florentin. Il est destiné à 12 enfants de 7 à 14 ans. ■

P.-F. C.

➔ **Pratique.** Renseignements et inscriptions, sur place à la maison de l'enfant à Pontigny. Contacts : 03.86.47.86.12 ou 03.86.47.52.07 ; e-mail : maison-de-lenfant@wanadoo.fr.

■ PONTIGNY

250 enfants découvrent le tango

Lundi matin, la salle de spectacle de la maison de l'enfant a accueilli 250 élèves autour du spectacle musical et dansé, « Astor Piazzola et le tango », présenté par l'école de musique et de danse de la vallée du Serein. Deux séances consécutives étaient proposées, permettant aux élèves des classes élémentaires du regroupement Pontigny-Venouse-Rouvray d'abord, puis à ceux du RPI Ligny-Varennnes-Méré, d'appré-



SÉDUIT. Le jeune public a été séduit par l'ensemble de musique actuelle et par les autres musiciens et danseuses.

cier les musiciens, élèves et professeurs, et les danseuses.

Pour interpréter ce programme intitulé « autour du tango », différentes formations se sont succédé : les élèves des classes d'instruments, ceux de l'ensemble de musiques actuelles, le duo de professeurs flûte traversière-guitare, les élèves du cours d'initiation danse, les élèves de danse contemporaine et de danse classique... ■

■ PONTIGNY

L'école de musique ouvre ses portes

Du lundi 25 au samedi 30 juin, l'école de musique et de danse de la vallée du Serein ouvre ses portes aux enfants et aux parents qui souhaitent en savoir plus sur cette structure.

Ce sera l'occasion pour certains de découvrir les différentes disciplines enseignées aussi bien côté musique et chants que danse contemporaine et classique ; l'occasion aussi de rencontrer les différents professeurs et de s'essayer à la pratique de l'un des instruments ou de la danse.

Au programme

Lundi 25. De 17 à 20 heures, guitare classique. **Mardi 26.** De 17 à 20 heures, flûte traversière et piano ;

Mercredi 27. De 10 à 10 h 30, éveil musical ; de 10 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 15 h 30, formation musicale ; de 13 h 30 à 19 h 30, piano et guitare électrique ; de 14 à 16 h 30, danse contemporaine ; de 16 à 20 h 30, guitare basse et ensembles de musique actuelle ; de 16 h 30 à 17 h 30, initiation danse, de 17 h 30 à 18 h 30, éveil danse. **Jeudi 28.** De 17 à 20 heures, guitare classique, saxophone, batterie. **Samedi 30.** De 9 h 30 à 12 h 15, danse classique. ■

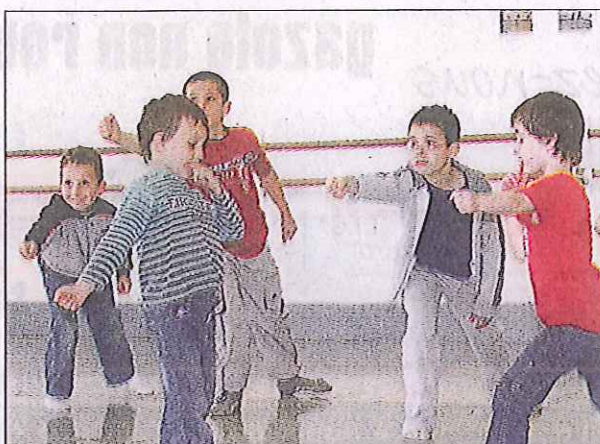
➔ **Pratique.** Outre ces portes ouvertes, des permanences auront lieu pour les inscriptions samedi 30 juin de 9 h 30 à 12 heures, lundi 2 et mardi 3 juillet de 17 à 20 heures, mercredi 4 juillet de 10 à 12 heures.

PONTIGNY

Sport, déco, jardinage au centre de loisirs

Durant les vacances de Pâques, du lundi 23 avril au vendredi 4 mai, le centre de loisirs de la Vallée du Serein ouvre ses portes à Pontigny. Il accueille les enfants, de 3 à 14 ans, du canton et des communes voisines. Pour ce séjour, qui sera placé sous le thème du printemps, l'équipe d'animation proposera des activités sportives variées, des créations artistiques et du jardinage avec diverses plantations de fleurs.

Quelques rendez-vous importants sont programmés. Une rencontre



SPORT. Collectifs ou individuels, les jeux sportifs seront au programme du séjour de Pâques. (PHOTO D'ARCHIVES)

autour de l'initiation aux sports est prévue vendredi 27 avril, au gymnase de Ligny, avec le centre social de Saint-Florentin. Le jeudi 3 mai sera consacrée à une sortie cinéma à Auxerre. Enfin, le vendredi 4 mai sera marqué par la visite des enfants du centre de loisirs de Carisey, avec lesquels seront organisées des olympiades. ■

P.-F. C.

En savoir plus.

Renseignements et inscriptions, sur place à la maison de l'enfant à Pontigny ; tél. 03.86.47.86.12 ; E-mail : maison-de-lenfant@wanadoo.f

LIGNY-LE-CHÂTEL

Un nouveau président pour le Judo-Club

Suite à son assemblée générale, le Judo-Club de Ligny et son tapis de proximité de Montigny-la-Resle ont un nouveau président. Le comité directeur a élu Vincent Ahu, de Varennes, à la place de Laure Jovignot qui ne souhaitait pas briguer un nouveau mandat.

Fort de plus de 130 licenciés, le club est solidement structuré et dispose d'un équipement de grande qualité. Rencontre avec le nouveau président.

■ **Quelles raisons vous ont poussé à accepter ce poste de président ?** Je n'avais pas une grande expérience associative en tant que dirigeant, mais le courant passait bien avec les autres bénévoles et avec Philippe Thomas, le professeur du club. J'ai donc accepté avec plaisir, sachant l'importance de cette structure. Au-delà du sport, elle permet de tisser



PASSATION. Vincent Ahu succède à Laure Jovignot.

un véritable lien social en milieu rural.

■ **Quel bilan tirez-vous de la saison ?** Globalement, il est positif. L'effectif est stable et il règne une bonne ambiance. Les actions menées en dehors des séances d'entraînement rencontrent une adhésion satisfaisante. Notre projet de solidarité avec Haïti a suscité beaucoup d'en-

thousiasme et s'est soldé par une belle réussite. En revanche, contrairement au taïso qui a trouvé son public, le judo adultes n'a pas eu le succès escompté et des améliorations sont nécessaires.

Les cours de judo adultes supprimés

■ **Que comptez-vous faire ?** D'abord, les cours pour

adultes ne seront pas reconduits. Du coup, le cours de taïso sera programmé le jeudi (de 19 h 45 à 21 heures) au lieu du lundi. Par ailleurs, nous regrettons les nombreuses défections chez les 10-15 ans. La mobilisation est difficile. Sans parler de compétition, notre objectif sera de fidéliser le plus grand nombre de jeunes, afin d'en amener le plus possible à la ceinture noire. Sur les moyens, la réflexion est en cours.

■ **Quels sont vos autres projets ?** Nous souhaitons dynamiser et développer notre tapis de proximité de Montigny, et il nous faut étoffer notre équipe de bénévoles. Nous avons la deuxième structure du canton en terme de licenciés et nous ne sommes que huit au comité directeur. Nous lançons un appel à toutes les bonnes volontés. ■

Propos recueillis par Pierre-François Chlapino

Jacqueline Fromonot à la tête de l'ADMR

Depuis le décès de son emblématique président, Jean Potel, en octobre 2011, c'est le vice-président, Jean Paoella, les membres du bureau et la coordinatrice de proximité, Angélique Taranne, qui assuraient le fonctionnement au quotidien de l'association d'aide à domicile ADMR-le service à la personne de Ligny-le Châtel et ses environs.

Mercredi soir, le conseil d'administration, réuni à la maison des services, a élu un nouveau bureau à la tête duquel la présidence est revenue à Jacqueline Fromonot, de Villy, jusqu'alors trésorière. Seule candidate, elle a obtenu



BUREAU. De g. à d. assis : Sylvette Nolet, Jean Paoella, Jacqueline Fromonot et Chantal Lopes ; debout : Monique Didden, Christine Monnaux et Martial Massé.

21 voix sur 22 votants. Un deuxième poste de vice-président plus particulièrement

chargé des plannings d'intervention, et un poste de secrétaire per-

sonnes âgées ont été créés. Le poste de trésorier-adjoint n'a pas été pourvu. Le bureau se réunira mardi 14 février, à 14 heures, à la Maison des services. ■

P.-F. C.

LE BUREAU

Présidente : Jacqueline Fromonot ; vice-présidents : Jean Paoella, chargé de la téléassistance, et Chantal Lopes, chargée des plannings ; trésorière : Monique Didden ; secrétaire personnes âgées : Christine Monnaux ; secrétaire familles : Martial Massé ; représentante des référents : Sylvette Nolet.

L'aide à domicile maintient le cap

L'association d'aide à domicile (ADMR-la référence du service à la personne) de Ligny-le-Châtel et ses environs – présidée par Jacqueline Fromonot – tenait, mardi soir, son assemblée générale au foyer communal de Lignorelle. L'activité est en très légère diminution : 11.410 heures en 2011 contre 11.827 en 2010 mais les finances globalement saines et l'équipe de bénévoles renforcée.

Hommage

La présidente a rendu hommage à Jean Potel, son prédécesseur, disparu en 2011 : « Après s'être tant dévoué, il nous laisse un héritage que nous devons maintenir et pour quoi pas, améliorer. »

L'amélioration passe par la qualité du service. L'enquête menée auprès d'une trentaine de bénéficiaires donne un taux de satisfaction de 98 %, celui de la confiance envers les intervenantes atteint les 100 %.

« Ceci est dû, en premier lieu, au sérieux et à la compétence de nos 15 salariées [...], à l'efficacité de notre coordinatrice et à la présence d'une vingtaine de bénévoles », a précisé Jacqueline Fromonot. « Depuis peu, nous intervenons pour la garde d'enfants à domicile. C'est un service complémentaire aux modes de gardes existants sur le canton. »

Le résultat de l'exercice 2011 fait ressortir un déficit de 3.186 € (petite diminution d'activité, nouvelle disposition comptable...). « Rien d'alarmant, selon la trésorière. Globalement notre situation financière est saine. »

Élections. Monique Didden, Anne Jacob et Christine Monnaux ont été élues au conseil d'administration. ■

P.-F. C.

➔ **Contact.** Maison des services, 3 bis, Grande-Rue à Ligny-le-Châtel, 03.86.98.01.41.



BUREAU. Jacqueline Fromonot, 2^e à partir de la droite, Jean Paoella, vice-président, Thierry Hamelin, adjoint au maire de Lignorelles et Monique Didden, trésorière.

■ MALIGNY

Fin programmée de la communauté

Pour cette séance de vœux, dans un caveau copieusement garni, le maire et conseiller général, Gérard Arnouts, n'a pas montré un visage particulièrement optimiste, même s'il a exhorté les habitants à ne pas désespérer : « Dans une situation économique de plus en plus difficile, avec les incertitudes qui pèsent sur les aides aux communes et la hausse des impôts du département, nous allons essayer de ne pas augmenter la pression fiscale locale » a-t-il annoncé.

Il a d'ailleurs présenté un programme de travaux très raisonnable pour cette nouvelle année : cons-

truction du hangar communal, opération de rénovation des trottoirs en tenant compte du respect des normes d'accessibilité et installation de deux radars pédagogiques aux deux entrées du village.

Un grand Chablisien

Au niveau du canton, deux gros investissements sont à l'étude : « Il s'agit de la rénovation de la maison de retraite avec création d'une unité et de la création d'une maison médicale » a précisé le maire, tout en rappelant que « la prudence est de mise », dans un contexte difficile qui s'ajoute aux conséquences prévisibles de la disparition de la communauté de communes de la vallée du Serein (CCVS) à l'horizon 2014. « La CCVS disparaît au profit d'un grand Chablisien et les simulations sur lesquelles nous travaillons sont très défavorables pour les habitants du canton avec des hausses d'impôts et des coûts des services inéluctables », a déploré Gérard Arnouts.

En conclusion, après avoir remercié tous ceux qui font vivre et animent Maligny au quotidien le maire a appelé ses concitoyens à garder le moral. ■



VŒUX. Gérard Arnouts, maire et conseiller général.

Règlement de comptes à O.K. Châtel

Le préfet a rappelé, samedi, les règles de la réforme des collectivités aux élus de la Vallée du Serein, qui dénoncent un mariage forcé avec le Chablisien.

Willem van de Kratts
willem.vandekratts@centrefrance.com

Une fois n'est pas coutume, le préfet a bousculé le protocole pour mettre les points sur les i, samedi aux Prés-des-Bois, à Ligny-le-Châtel.

« Seul le préfet n'a pas le droit de vote »

Invité par la communauté de communes de la Vallée du Serein pour une traditionnelle réunion de travail, Jean-Paul Bonnetain a rapidement recadré les élus en leur rappelant les règles de la réforme des collectivités territoriales. Ces derniers dénoncent un « mariage forcé » avec le Chablisien, et craignent de voir leur fiscalité mise à mal par une telle fusion « que les élus ont



RÉUNION. Le préfet de l'Yonne, Jean-Paul Bonnetain, a répondu point par point au président de la communauté de communes de la Vallée du Serein, Gérard Arnouts (au centre), sous les yeux du député Jean-Marie Rolland.

pourtant refusée », dit le président de la Vallée du Serein, Gérard Arnouts (*lire notre édition du mercredi 11 janvier*).

Le préfet a coupé court

en précisant que les 42 membres de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) avaient été désignés « avec l'accord

des associations des maires et des maires ruraux. Et le seul qui n'a pas le droit de vote, c'est le préfet ». Manière de préciser que le grand Chablisien a

avant tout été voté par les élus eux-mêmes. « Ce qui n'empêche pas de l'intelligence et du discernement dans l'application du schéma. » Deuxième esto-

cade. « À vous de déterminer la représentation des anciennes intercommunalités dans la nouvelle. À vous de déterminer les compétences que celle-ci exercera. À vous d'exploiter le lissage des applications de la fiscalité autorisé sur les douze premières années, et sur les cinq premières pour les ordures ménagères. Vous dites imaginer le grand Chablisien depuis 1993. Vous aurez donc eu vingt ans pour le mettre en application. »

« Politicardes »

Un coup de grâce appuyé par le député UMP Jean-Marie Rolland qui, favorable à la réforme, regrette que « les affaires politicardes et les bulletins secrets aient troublé les votes de la CDCI. Des projets intéressants ont été déformés parce que certains se sont montrés peu soucieux de l'intérêt général. » Dernière piqure de rappel pour signifier que les tensions entre le PS Gérard Arnouts et le Nouveau Centre Patrick Genraud ne devront pas entrer en ligne de compte dans les discussions. ■

La Vallée du Serein refuse de payer la dot de son mariage forcé

Réunis en conseil communautaire, lundi soir, les élus de la Vallée du Serein ont planché sur leur mariage avec le Chablisien, imposé par la préfecture.

Willem van de Kraats
willem.vandekraats@centrefrance.com

« Nous sommes les dindons de la farce. » Gérard Arnouts a annoncé la couleur à son conseil, lundi soir à Maligny. Le président PS de la communauté de communes de la Vallée du Serein n'aura pas attendu bien longtemps pour faire monter la pression.

« Il semblerait que nous avions raison »

Alors que le mariage forcé de son intercommunalité avec sa voisine du Chablisien a été signé par le préfet fin décembre, Gérard Arnouts s'est « amusé avec les chiffres » dont il disposait pour mettre en garde ses élus.

Une simple estimation plutôt parlante pour les



RÉUNION. Le président de la Vallée du Serein, Gérard Arnouts, a lancé les débats autour de la fusion avec le Chablisien, lundi soir.

délégués : « Demain, la fusion avec le Chablisien provoquera une hausse de 2 % de la taxe d'habitation, de 12 % de celle sur le foncier bâti, et de 41 % sur le foncier non-bâti. » Chuchotement dans les rangs. « Comment on va faire

pour annoncer ça aux contribuables ? », murmure un élu.

Pointé du doigt, suspecté de militer contre la fusion, Gérard Arnouts a remis les choses au clair en présentant ses calculs. « Je ne suis que la voix des votes.

Nous avons voté contre une fusion si tôt. Il semblerait que nous avions raison », glisse-t-il dans un sourire.

En cause, la gestion en régie de la CCVS, et en affermage de l'intercommunalité du Chablisien, pré-

sidée par le Nouveau Centre Patrick Gendraud, tout juste candidat aux législatives dans la deuxième circonscription.

« C'est nous, communauté ancienne qui a tout fait en sorte de réduire les coûts, qui allons payer la dot de mariage.

Le Chablisien, en revanche, va bénéficier de réduction de ses taxes », indique Gérard Arnouts. Point d'orgue de son exposé : « Pour eux, c'est moins 13 % pour la taxe sur les ordurés ménagères. Pour nous, c'est plus 24 %... »

De quoi inquiéter sérieusement les élus, passablement remontés contre les services de l'État, qui ont imposé un regroupement « contre lequel nous avions voté. Nous ne sommes que des guignols », martèle Bernard Lécullier, représentant de Villy.

Un élu tente bien de rapeler que « les chiffres, on leur fait dire ce qu'on veut. L'idée à développer avec le Chablisien c'est de tirer les coûts vers le bas, pas vers le haut. » Coup de grâce de Gérard Arnouts, qui regarde l'assemblée derrière ses lunettes : « N'oubliez pas que quoi

qu'il arrive, dans le prochain conseil communautaire, vu le nombre de communes que vous représentez, vous serez toujours minoritaires. » Fin du débat. Et début d'une longue discussion : avec les services de l'État d'abord, dès samedi. Ensuite avec le Chablisien. ■

Un budget communautaire « d'attente »

Mardi soir, les délégués de la Communauté de communes de la vallée du Serein (CCVS) ont voté un budget primitif 2012 que le président Gérard Arnouts a qualifié de « budget d'attente, élaboré avec une extrême prudence ».

À cela plusieurs raisons. D'abord, les incertitudes qui planent sur la fusion, dès janvier 2014, de la CCVS dans le Grand Chablisien et les conséquences financières lors de l'harmonisation des compétences. À ce sujet, le président a annoncé qu'une première réunion de préparation s'était tenue, en comité restreint, avec les dirigeants de la communauté du Chablisien : « Dès que le travail aura avancé, les maires des communes seront à leur tour réunis, puis les délégués. »

Incertitudes également quant au montant des compensations financières que devrait verser l'État à la collectivité : « En l'absence de chiffres, nous



FINANCES. Le président de la commission des finances, Hubert Trapet, à gauche, aux côtés de Gérard Arnouts.

avons reporté les mêmes sommes qu'en 2011. »

Taux des taxes maintenus

Taxes. Le principe de la non-augmentation des taux des taxes a été adopté : habitation (2,61 %), foncier bâti (2,16 %), foncier non bâti (3,67 %), Cotisation foncière des entreprises (2,13 %) et taxe professionnelle de zone (19,98 %).

Tourisme. Le budget est marqué par la fin de l'intervention de la CCVS dans le tourisme : en l'ab-

sence d'assemblée générale en 2011, et estimant que la situation financière ne permet plus à la structure de fonctionner, la délégation de service public a été retirée à l'office de tourisme dont l'avenir dépend maintenant de la décision de sa prochaine assemblée générale.

Le budget adopté s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 1.929.048 € en fonctionnement et à 4.818.255 € en investissement.

Dans les investissements, les financements nécessai-

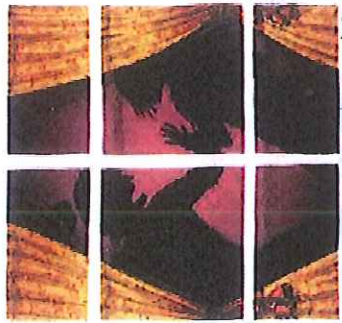
res à la remise aux normes du bâtiment ancien de la maison de retraite et à la création de l'unité Alzheimer sont inscrits pour un montant de 3 millions d'euros, ainsi que de la création d'une maison médicale, pour un million d'euros.

« Ce sont des prévisions dans le but d'ouvrir les dossiers, entamer les discussions et les consultations, prévoir les aides et les financements. Les travaux qui se feront ne démarreront pas avant 2014 », a souligné le président.

En début de séance, le compte administratif 2011 qui présente un excédent global de clôture de 214.106 €, a été adopté à l'unanimité.

Dans l'assemblée, en qualité d'invités, deux délégués de la commune de Carisey étaient présents : dans le cadre de la réforme de l'intercommunalité, le conseil municipal a demandé à rejoindre la CCVS. ■

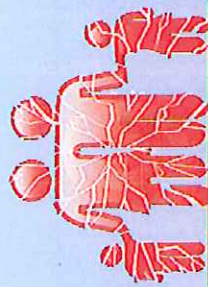
La Brigade de Protection des Familles



Brigade de Protection des Familles de l'Yonne

68 avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Tél: 03.86.92.03.33
Fax: 03.86.92.03.32

e-mail : bpdj.egg89+bpf@gendarmerie.interieur.gouv.fr



06 79 62 42 48

7/7j
24h/24

Présentation

Brigade de Protection des Familles de l'Yonne
Les violences aux personnes connaissent depuis
quelques années une évolution significative liée
notamment au développement préoccupant des
violences intrafamiliales (VIF).

Ces dernières, qu'elles s'exercent au sein du couple
ou à l'encontre des mineurs et des ascendants,
fragilisent la sphère familiale et de façon plus large,
compromettent l'équilibre social.

Ce phénomène national qui touche annuellement
environ 35000 victimes en zone gendarmerie,
nécessite un traitement.

Pour cette raison, la direction générale de la
gendarmerie a décidé d'instaurer au niveau
départemental et en zone gendarmerie, une
structure dédiée : la brigade de protection
des familles (BPF)

Cette unité fonctionnelle, est constituée par les
référénts « violences intrafamiliales » affectés
dans toutes les brigades de gendarmerie de l'Yonne ;
gendarme enquêteur spécialement formé,
que les victimes peuvent demander à rencontrer
pour un dépôt de plainte ou un renseignement.

La B.P.F est implantée à MIGENNES, elle est
renforcée par l'action d'un travailleur social en
gendarmerie (TSG), qui peut recevoir les victimes
pour les écouter, les conseiller et les orienter.
La brigade a compétence sur l'ensemble du
département de l'Yonne, en zone gendarmerie.

La brigade de protection des familles de l'Yonne,
en appui de l'action des brigades territoriales,
intervient pour :

Soutenir les enquêteurs :

Par son expertise dans le domaine des violences
intrafamiliales, elle est chargée de conseiller et de
former les militaires des brigades territoriales dans :
- la gestion des événements lors des interventions.
- la conduite des enquêtes
- la mise en relation avec les acteurs sociaux

Renforcer les unités :

Lorsque des faits graves sont constatés, la B.P.F.
concentre ses efforts et engage tout ou partie des
référénts violences intrafamiliales au profit d'une unité
confrontée à une situation particulière.

Développer le partenariat :

L'engagement déterminé de la gendarmerie dans
la lutte contre les violences intrafamiliales, amène
la brigade de protection des familles de l'Yonne à
constituer localement un véritable réseau
opérationnel avec les différents partenaires et
acteurs sociaux.

Elle apporte conjointement, dans l'urgence et/ou
dans la durée, des solutions concrètes aux situations
identifiées.

Accompagner les victimes et leurs proches :

Les relations construites entre les référénts violences
intrafamiliales et les victimes par une écoute attentive
et par leur présence lors de la procédure, visent à
rassurer ces dernières, à les soutenir dans leur
démarche voire à les protéger.

En fonction de la nature des affaires traitées et de
la présence éventuelle de jeunes mineurs, la B.P.F
bénéficie du concours de la brigade de prévention
de la délinquance juvénile (BPDJ), et/ou du
travailleur social en gendarmerie (TSG).

Conseils

Déposer une plainte

La plainte est l'acte par lequel la victime d'une infraction informe un service de police, une brigade de gendarmerie ou le procureur de la République.

Toute personne qui s'estime victime peut porter plainte; que l'auteur du fait soit identifié ou non.

Quels sont les délais pour porter plainte ?

Si vous êtes victime d'une infraction, vous disposez d'un certain délai pour informer les autorités compétentes :

- un an pour une contravention.
- trois ans pour un délit
- dix ans pour un crime.

Si vous êtes victime d'une infraction sanctionnée par le code pénal (contravention, délit, crime) :

Vous pouvez vous rendre dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie pour faire votre déposition. La plainte sera ensuite transmise au procureur de la République, qui rendra sa décision et saisira la justice si cela est nécessaire. Vous devez vous munir d'une pièce d'identité et, le cas échéant, des certificats médicaux constatant les blessures, arrêts de travail, constats en cas de dégâts matériels, factures diverses, relevés bancaires, courriers et courriels ayant trait au fait constaté.

Que dit la loi ?

LES VIOLENCES INTRA FAMILIALES

Violence sans incapacité par conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité

Délit : 45000 € - 3 ans emprisonnement (1 an minimum en état de récidive.)

Violence suivie d'une incapacité totale de travail < 8 jours par conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité

Délit : 45000 € - 3 ans emprisonnement (1 an minimum en état de récidive.)

Violence suivie d'incapacité supérieure à 8 jours par conjoint, concubin ou partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité

Délit : 75000 € - 5 ans emprisonnement (2 an minimum en état de récidive.)

La Loi du 9 Juillet 2010 qui crée l'ordonnance de protection du juge aux affaires familiales Donne au J.A.F la possibilité d'éloigner le conjoint violent même lorsqu'il est le propriétaire ou seul occupant légal du logement.



Pour soutenir les victimes dans leurs démarches dans l'Yonne

- *Le travailleur social en gendarmerie*
Gendarmerie Auxerre 33 rue des Migrations
03 86 49 53 75 ou 06 86 68 03 49

- *Association d'Aide aux Victimes et à la Réinsertion Sociale (ADAVIRS)*
AUXERRE, Place du Palais de Justice **03 86 51 66 14**
SENS : **03 86 95 35 98**

Permanence mensuelle à Avallon, Toucy, ST Fargeau, ST Florentin, Tonnerre, Migennes, Joigny, Villeneuve/Yonne, Pont/Yonne, Paron

- *le CIDFF/89 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles)*
AUXERRE, le Phare, 8 Av Delacroix :
03 86 42 00 50

Permanence hebdomadaire : SENS
Permanences Mensuelles : Avallon, Toucy, ST Florentin, Tonnerre, Migennes, Auxerre rive droite.
www.cidff-89.fr

- *la DDDFE (Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité)*
AUXERRE, 3 rue Jehan Pinard : **03 86 72 69 14**

- *Réseau de Santé Mentale de l'Yonne*
AUXERRE, 4 av Pierre Scherrer : **03 86 94 39 90**

Au niveau national

- Numéro appel Violences conjugales : **3919**
- Femmes Info Service **01 40 33 80 60**
- SOS Viols Femmes **08 00 05 95 95** (gratuit)
- 08 VICTIMES **08 842 846 37**
- Les urgences médicales : le **15** ou le **18**
- Le dispositif d'hébergement d'urgence : le **115**
- La gendarmerie ou la police : le **17**



CONSOMMATEURS

Vous rencontrez un problème :

De livraison, avec un opérateur téléphonique, votre assureur,
votre propriétaire, une facture excessive, ou autre.

N'hésitez plus et contactez nous.

l'Association pour la défense des consommateurs

est à votre disposition pour vous conseiller et défendre vos droits.

Nos bureaux sont ouverts du Lundi au Vendredi de

8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
110 rue Bourneil 89000 AUXERRE

Tél : 03.86.52.57.95 ou 09.64.41.31.82 Télécopie : 03.86.52.57.93

E-mail : defenseconsommateurs@hotmail.fr

NOUVEAU ! Site Internet

<http://sites.google.com/site/defensedesconsommateurs>



L'Anah est chargée de la gestion d'un programme d'aide à la rénovation thermique (programme Habiter mieux) doté de 500 M€ pour la période 2010 – 2017. L'objectif national est d'aider 300 000 propriétaires occupants aux revenus modestes, éligibles aux aides de l'Anah, en situation de précarité énergétique, à financer les travaux les plus rentables pour diminuer les déperditions d'énergie et ainsi accroître leur pouvoir d'achat.

Cette aide financière (Aide de Solidarité Écologique) abonde la subvention classique de l'Anah.

Pour être éligible à ces deux aides cumulées, la performance énergétique du logement à l'issue des travaux doit être améliorée de 25% par rapport à l'état initial.

Les conditions de base pour bénéficier de ces aides sont :

- * un logement construit il y a plus de 15 ans
- * des travaux non commencés au dépôt du dossier et réalisés par des entreprises (pose et main d'œuvre)
- * ne pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'achat du logement dans les 5 dernières années
- * un revenu fiscal de référence (avis d'imposition année n-2, ligne 25) inférieur aux plafonds de ressources ci-dessous :

Nombre d'occupants	Ménages aux ressources très modestes	Ménages aux ressources modestes
1	8934	11614
2	13066	16985
3	15712	20428
4	18357	23864
5	21013	27316
Par personne supplémentaire	+2646	+3441

Le propriétaire occupant est accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage qui l'aide à monter le dossier.

Il effectuera l'évaluation énergétique du logement, élaborera un scénario de travaux permettant d'améliorer de 25 % les déperditions énergétiques du logement et recherchera des aides supplémentaires afin d'optimiser le financement des travaux.

Le taux de subvention de l'Anah sur les travaux de rénovation thermique peut varier de 20% à 35% avec un plafond de travaux de 20 000 € à laquelle s'ajoute l'ASE de 1600 € ainsi qu'une participation de 438 € à la rémunération de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la délégation locale de l'Anah aux heures de permanences téléphoniques, du lundi au vendredi, de 8h45 à 11h45, au 03 86 48 41 40.

BOITES AUX LETTRES DECOREES

Merci aux premiers participants. Bon courage aux suivants.

